

**Assemblée des délégués  
du 27 octobre 2009**

**Restaurant zum Äusseren Stand, Berne**



# Rapport annuel 2008/2009

<b>Table des matières</b>		Page
<b>1</b>	<b>Avant-propos du président.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Activités au sein des organes .....</b>	<b>4</b>
2.1	Comité et commissions de swiss granum .....	4
2.1.1	Comité .....	4
2.1.2	Commission « Marché – Qualité céréales » .....	5
2.1.3	Commission « Marché – Transformation oléagineux » .....	6
2.1.4	Sous-commission « Mandat de prestations oléagineux » .....	7
2.2	Autres commissions gérées par swiss granum .....	7
2.2.1	Commission « Huile de colza suisse » .....	7
2.2.2	Information Suisse sur le pain (ISP).....	8
2.2.3	Commissions techniques .....	9
2.3	Secrétariat .....	10
<b>3</b>	<b>Politique agraire et relations internationales .....</b>	<b>12</b>
3.1	Négociations OMC.....	12
3.2	Accords bilatéraux .....	13
3.3	Politique agricole suisse .....	15
<b>4</b>	<b>Etat des travaux dans les principaux dossiers .....</b>	<b>17</b>
4.1	Réglementation à la frontière.....	17
4.2	Analyse de la compétitivité de la filière des céréales .....	22
4.3	Conditions de prise en charge .....	23
4.4	Mycotoxines.....	24
4.5	Critères de qualité des céréales fourragères .....	26
4.6	Recensements du marché .....	27
4.7	Recensement de la qualité des récoltes .....	29
4.8	Journée de la qualité 2008.....	30
4.9	Examens variétaux .....	31
4.10	Listes recommandées.....	32
4.11	Mandat de prestations oléagineux .....	36
4.12	Suisse Garantie .....	37
4.13	Projet de recherche sur le colza HOLL .....	38
4.14	Projet de Livre commémoratif.....	39
<b>5</b>	<b>Marché des matières premières en 2007 – 2008 .....</b>	<b>40</b>
5.1	Céréales panifiables .....	40
5.2	Céréales fourragères et protéagineux.....	44
5.3	Oléagineux.....	45
<b>6</b>	<b>Financement.....</b>	<b>48</b>

<b>7</b>	<b>Statistiques</b> .....	<b>49</b>
7.1	Surfaces de production .....	49
7.2	Rendements moyens .....	49
7.3	Production indigène .....	50
7.4	Transformation de céréales panifiables en Suisse .....	51
7.5	Parts de marché des variétés de blé.....	51
7.6	Importations .....	52
7.7	Production de tourteaux.....	53
7.8	Marché des huiles végétales .....	53
7.9	Prix indicatifs pour les matières premières .....	55
7.10	Prix à l'importation des matières premières .....	56
<b>8</b>	<b>Organes de swiss granum</b> .....	<b>57</b>
8.1	Organigramme.....	57
8.2	Présidence / Comité.....	58
8.3	Commission « Marché – Qualité céréales » .....	59
8.4	Commission « Marché – Transformation oléagineux » .....	60
8.5	Groupe de travail « sécurité alimentaire » .....	61
8.6	Groupe de travail « Marque de garantie » .....	62
8.7	Groupe de travail « Compétitivité de la filière des céréales » .....	63
8.8	Commission Huile de colza suisse.....	64
8.9	Information Suisse sur le Pain .....	65
8.10	Commission technique « céréales panifiables » .....	66
8.11	Commission technique « céréales fourragères et protéagineux » .....	67
8.12	Commission technique « oléagineux » .....	68
8.13	Secrétariat .....	69

## Abréviations

ALE	Accord de libre-échange
AMS	Agro-Marketing Suisse
CWRS	Canada Western Red Spring
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFI	Département fédéral de l'intérieur
EEE	Espace économique européen
HO	High-Oleic
HOLL	High-Oleic low linolenic
MPR	Matières premières renouvelables
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
PA 2011	Politique Agricole 2011
PER	Prestations économiques requises
UE	Union européenne
VAT	Valeur agronomique et technique

# 1 Avant-propos du président

Swiss granum n'a plus à démontrer son efficacité, malgré l'équipe restreinte de son secrétariat. La qualité du travail des collaborateurs et leur engagement personnel constituent la raison principale de son succès. Les bonnes relations entre les membres du Comité et le personnel du secrétariat contribuent aussi largement au bon fonctionnement de l'organisation.

Swiss granum constate avec satisfaction que la filière des oléagineux se développe de manière réjouissante, avec une augmentation marquée de la demande, de la production et de la transformation de colza. En revanche, dans le secteur des céréales, l'interprofession subit toujours plus les pressions d'une politique qui se veut de plus en plus libérale, prônant un rapprochement dans les plus brefs délais avec l'UE, afin de faciliter un hypothétique accord de libre échange agricole.

J'en veux pour preuve le changement fondamental de protection à la frontière des céréales et farines panifiables. Pour les farines panifiables, la taxe fixe a été remplacée par un système variable, calculant le droit de douane d'après la charge douanière sur les matières premières, pondérée avec le rendement en farine et additionné d'un supplément. Avec ce nouveau système, la protection à la frontière des farines panifiables aura très fortement diminué en l'espace de deux ans. De plus, on peut craindre que le supplément soit encore mis sous pression par l'administration fédérale, provoquant une baisse supplémentaire. Une telle expérience a déjà été vécue pour les aliments fourragers, dont le supplément a rapidement chuté, pour se situer finalement à Fr. 1.- / dt.

Depuis quelques années, on constate que la charge douanière appliquée sur de nombreux produits transformés et prêts à l'emploi est insuffisante, ceci autant dans le secteur alimentaire que fourrager. Cette situation crée une distorsion de la concurrence avec une augmentation des importations. S'agissant du marché d'exportation, on assiste à une multiplication des demandes d'allègements douaniers ou de trafic de perfectionnement.

Ces exemples illustrent les problèmes causés par la politique actuelle qui n'admet que des prix à la baisse, sans se soucier de l'origine des matières premières et des produits transformés. Une telle attitude met gravement en danger l'ensemble de la filière. Il s'agit pour swiss granum d'agir au plus vite pour lutter contre cette évolution néfaste mettant gravement en péril de nombreuses places de travail en Suisse.

Malgré ces difficultés, swiss granum poursuivra son action en faveur de la filière des céréales, des oléagineux et des protéagineux, afin de maintenir, en Suisse, une production de matières premières et une industrie de transformation représentant ensemble 40'000 places de travail.

John Dupraz  
Président

## 2 Activités au sein des organes

### 2.1 Comité et commissions de swiss granum

#### 2.1.1 Comité

**Durant la période sous rapport, les principaux thèmes abordés par le Comité peuvent être résumés comme suit :**

- Elaboration du budget, propositions de cotisations de membres et fixation de priorités en matière de financement de projets
- Préparation de l'assemblée des délégués
- Comptabilité et gestion : contrôle périodique de l'encaissement des cotisations et du budget
- Prélèvement des cotisations auprès des premiers intervenants : mise à jour de la liste des « cas en suspens » et procédure d'intervention
- Fonctionnement du secrétariat : la gestion du personnel et des affaires courantes est déléguée au Comité Directeur. Ce dernier supervise les prestations du personnel et le mode de fonctionnement du secrétariat. Durant l'année sous rapport, le Comité Directeur a également assuré la succession du collaborateur scientifique sortant.
- Observation des prix : Suite à une demande du Comité, le Président et le secrétaire se sont entretenus avec les dirigeants de l'OFAG le 5 février 2009. La proposition de reprendre l'observation des prix des céréales sous forme de mandat de prestations a été transmise à l'OFAG. L'observation du marché faisant actuellement l'objet d'une analyse approfondie au sein de l'administration, aucune réponse n'a pu être donnée pour le moment (voir § 4.6).
- Mandat de prestations oléagineux : ratification des comptes et du bilan 2008
- Analyse de la compétitivité de la filière des céréales panifiables et fourragères : Débutées en novembre 2009, les discussions au sein du Comité se sont conclues par l'attribution d'un mandat d'étude à l'ETHZ (voir § 4.2). Un groupe de travail spécifique, nommé « Compétitivité de la filière des céréales », a été mis sur pied pour définir le cadre de l'étude et assurer le suivi des travaux. Ce dernier s'est réuni à 4 reprises durant le premier semestre 2009. Le mode de financement de l'étude a été défini par le Comité.
- Attribution du contingent tarifaire de blé tendre (CT n° 27) pour 2009 : Après la situation exceptionnelle de la campagne 2007-2008, le Comité s'est prononcé pour un retour à la normale avec l'attribution de deux tranches de 20'000 t pour les deux premiers trimestres 2009 (voir § 4.1).
- Règlementation à la frontière des céréales et farines panifiables : L'OFAG a convié une délégation de swiss granum à une discussion sur la réglementation à la frontière des céréales et farines panifiables, le 8 avril 2009. Une position commune de la branche, élaborée lors d'une séance préliminaire, a été transmise à l'OFAG. La délégation de la branche a affiché une unité remarquable lors des différentes interventions. L'administration a pris note de la position unie de la branche, mais a annoncé qu'une révision prochaine de l'OIAgr était nécessaire, en raison d'une imprécision juridique. L'OFAG a posé des conditions pour reporter le nouveau système sur les farines panifiables (voir § 4.1).

- Financement futur des stocks obligatoires : suivi des travaux et des propositions de réservesuisse. Le Comité est favorable à un financement par le biais du budget de la Confédération qui se rapproche le plus du système actuel et n'engendre pas de distorsion de la concurrence, ni de renchérissement des céréales et matières fourragères. En revanche, il s'est opposé à un financement par un prélèvement sur la première mise en circulation. Cette solution est inacceptable, car elle provoque un renchérissement des matières premières, une distorsion de la concurrence à différents niveaux et des frais administratifs disproportionnés.
- Approbation d'un projet de livre commémoratif pour les dix ans de swiss granum et fixation d'un budget cadre : Le secrétariat a été chargé de conduire et de réaliser le projet. Le financement sera assuré pour moitié par le budget ordinaire de swiss granum et pour l'autre, par une cotisation extraordinaire des organisations membres, avec la mise à disposition d'un certain nombre d'exemplaires en contre partie. Un groupe de travail spécifique a été mis sur pied pour assurer le suivi des travaux. Il s'est réuni à une reprise. Les travaux ont ensuite été effectués par courrier électronique.
- Nouveau projet de recherche et de développement de colza aux profils qualitatifs spécifiques : première prise de position sur un éventuel futur sponsoring du projet
- Prises de position : Demande de trafic de perfectionnement passif pour la farine de blé tendre destinée à la fabrication de toasts (requête Ölz) ; Demande de réduction de droit de douane pour le blé dur, utilisé pour la fabrication de boulgour ou de blé dur précuit (requête Bossy Céréales SA) ; Consultation relative à la constitution d'une réserve au bilan destinée au financement des mesures d'accompagnement en faveur de l'agriculture ; Projet de modification de l'Ordonnance générale sur l'importation de produits agricoles (OIAgr ; droits de douanes sur les huiles et graisses alimentaires) ; Demande de trafic de perfectionnement actif selon le régime spécial applicable aux produits agricoles et produits de base : élargissement du champ d'application (requête Chocosuisse et Biscosuisse) ; Demande d'importation de semoule de blé dur dans le cadre du trafic de perfectionnement (requête Hilcona) ; Demande de réduction du taux de droit de douane pour la semoule de blé dur destiné à la fabrication de pâtes alimentaires (requête SwissPasta) ; Demande de réduction du taux de droit de douane pour le blé tendre du numéro tarifaire 1001.9032, destiné à la fabrication des farines de gonflement (requête Swissmill et Groupe Minoteries SA) ; Demande de réduction du taux de droit de douane pour l'épeautre destiné à la fabrication d'épeautre soufflé ou grillé (requête Kentaur) ; Consultation sur le financement futur des stocks obligatoires.

## **2.1.2 Commission « Marché – Qualité céréales »**

**Durant la période sous rapport, les principales activités et décisions de la commission « Marché - Qualité céréales » peuvent être résumées comme suit :**

- Prix indicatifs des céréales panifiables au 1<sup>er</sup> octobre 2008 (récolte 2008) : Les prix indicatifs fixés en mai 2008 n'étant valables que jusqu'à fin septembre, la commission s'est à nouveau réunie en début octobre pour décider des adaptations à apporter. Avec la baisse du droit de douane intervenue au 1<sup>er</sup> octobre 2008, les positions sur le prix indicatifs étaient trop éloignées les unes des autres et aucun accord n'a pu être trouvé. Par conséquent, il n'y a pas eu de prix indicatif pour les céréales panifiables à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

- Fixation des prix indicatifs 2009 des céréales panifiables et fourragères, ainsi que des protéagineux. Concernant les céréales panifiables, un prix indicatif n'a pu être fixé que pour le blé Top, le seigle et l'épeautre, ceci malgré la mise sur pied de deux séances, à intervalle d'une semaine. Ces prix indicatifs sont valables jusqu'à fin septembre. Une actualisation est prévue à l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre 2009, avec la volonté de trouver un accord pour toutes les classes de qualité.
- Echanges réguliers d'informations concernant la situation du marché : surfaces semées, estimations de récolte, quantités produites par espèce et classe de qualité, quantités importées et prix du marché
- Fixation des conditions de prise en charge 2009 pour les céréales panifiables et fourragères, ainsi que les protéagineux : aucun changement de fond par rapport à 2008, à l'exception des nouvelles listes de variétés recommandées (voir § 4.2)
- Etablissement d'une nouvelle circulaire d'information sur le teneur en humidité maximale des céréales
- Reconduction des trois documents de base suivants : circulaire sur la détermination du temps de chute, feuille d'informations sur les possibilités d'élimination des corps étrangers, recommandations en matière de prévention des risques de mycotoxines
- Orientation de la production aux besoins du marché : élaboration et publication de recommandations de semis destinées aux agriculteurs
- Établissement des listes variétales recommandées déléguées aux commissions techniques (voir § 2.2.3). Comme chaque année, quelques nouvelles variétés ont été inscrites (voir § 4.10).
- Meilleure prise en compte de la teneur en gluten humide pour la détermination des classes de qualité du blé : dossier et compétences déléguées à la CT « Céréales panifiables » (voir § 2.2.3. et § 4.10)
- Application du concept de gestion des risques de mycotoxines à trois niveaux délégué au groupe de travail « Sécurité alimentaire » : Suite aux séances de début juillet et fin août 2008, deux circulaires mycotoxines ont été établies et transmises à tous les premiers intervenants, ainsi qu'aux moulins fourragers et panifiables. Les résultats finaux des analyses de mycotoxines sur les céréales panifiables ont été présentés à l'occasion de la Journée de la qualité et ont fait l'objet d'un communiqué de presse (voir § 4.4).
- Financement futurs des stocks obligatoires : suivi des travaux et des propositions de réservesuisse. Thème principalement traité au sein du Comité (voir § 2.1.1)

### **2.1.3 Commission « Marché – Transformation oléagineux »**

**Durant la période sous rapport, les activités et décisions principales de la commission « Marché – Transformation oléagineux » peuvent être résumées comme suit :**

- Mandat de prestations oléagineux 2008 : consultations périodiques et gestion du mandat, approbation des comptes annuels et du bilan
- Conditions cadres pour le mandat de prestations oléagineux 2008 / 2009 (récolte 08) : Suite à la faible récolte 2008, adaptation des soutiens à la transformation du tournesol et du soja en octobre 2008. On rappellera que la production de tournesol est toujours bien inférieure à la demande (voir § 4.11). Le planning financier a été adapté en conséquence.

- Echange d'informations régulier concernant la situation du marché : surfaces de semis, estimations des récoltes, quantités contractuelles attribuées par la FSPC en collaboration avec les cantons, quantités produites, quantités contractées et prix du marché
- Publication des prix du marché et des quantités contractées dans le secteur des huiles alimentaires
- Fixation des conditions de prise en charge pour la récolte 2009 : aucune modification substantielle par rapport à 2008, à l'exception des nouvelles listes de variétés recommandées (voir § 4.3)
- Contrôle et reconduction des concepts d'assurance qualité pour le colza, le tournesol et le soja (pas de modification par rapport à 2008)
- L'établissement des listes de variétés recommandées a été confié à la commission technique « oléagineux » (voir. § 2.2.3). Comme chaque année, quelques nouvelles variétés ont été inscrites (voir § 4.10).
- Echanges d'informations sur le Pool de production oléagineux qui sera mis en place par la FSPC à partir de la récolte 2009.
- Marketing, communication : coordination avec la commission « Huile de colza suisse » (voir § 2.2.1)

#### **2.1.4 Sous-commission « Mandat de prestations oléagineux »**

La sous-commission fonctionne comme groupe d'experts pour l'application du mandat de prestations oléagineux. Conformément à son cahier des charges, elle conseille la commission « Marché – Transformation oléagineux » et s'occupe de la planification détaillée.

Etant donné l'efficacité des procédures en place, la sous-commission « Mandat de prestations oléagineux » n'a pas été convoquée durant l'année sous rapport. Les adaptations des soutiens à la transformation pour la récolte 2008 et du planning financier ont été traitées directement au sein de la commission « Marché – Transformation oléagineux ».

## **2.2 Autres commissions gérées par swiss granum**

### **2.2.1 Commission « Huile de colza suisse »**

**Les événements et activités de la commission « Huile de colza suisse » peuvent être résumés comme suit:**

- En 2008, près de Fr. 670'000.- ont été dépensés pour la communication en faveur de l'huile de colza suisse. Tenus de manière indépendante par swiss granum, les comptes de l'exercice 2008 ont été bouclés avec un excédent de recettes de Fr. 1'973.75. Au 31 décembre 2008, la fortune de la commission s'élevait à Fr. 72'636.50. Le financement est assuré par des cotisations des membres liées aux produits, des contributions forfaitaires, ainsi que par les soutiens versés par la Confédération dans le cadre de la promotion des ventes.
- La stratégie de communication est restée inchangée, malgré l'entrée en fonction de la nouvelle agence publicitaire wapico au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

- La campagne 2008 (année civile) a déjà débuté en janvier avec diverses annonces dans des magazines grand public et spécialisés. La publicité sur les champs, combinée avec un concours, a suivi à partir de la mi-avril. Une campagne d'affichage de trois semaines a été réalisée en Suisse romande et en Suisse alémanique, en mai. Enfin, des annonces seront de nouveau publiées dans des magazines féminins romands et alémaniques connus en automne. Comme toujours, la campagne principale sera complétée par des actions de promotion au point de vente (collaboration avec le commerce).
- Pour célébrer le lancement de la campagne de communication 2009 intégrant deux nouveaux sujets pour les affiches, la place fédérale a été recouverte d'un champ de colza en fleur sur une surface de 800 m<sup>2</sup> ! Cette manifestation s'est déroulée les 14 et 15 mai 2009. Une conférence de presse a été mise sur pied le premier jour, dans le but de communiquer les atouts diététiques de l'huile de colza. Parmi les orateurs, on comptait, en particulier, le Professeur Peter E. Balmer, Directeur de la clinique médicale et spécialiste en nutrition à l'hôpital cantonal de Winterthur. Des informations ont été données aux visiteurs durant les deux jours, avec une distribution de petites bouteilles d'huile de colza.
- Les données du marché en 2008 étaient particulièrement réjouissantes, avec une bonne progression par rapport à l'année précédente. La part de marché auprès des ménages privés a progressé de pratiquement 4.9%, pour se situer à 20.6%. Par rapport au marché total des graisses végétales, l'huile de colza atteint une part de marché d'environ 22.4%. Ceci correspond à une augmentation de 1.5% par rapport à 2007.

Affiche sur l'huile de colza



Brochures sur le « pain - récré »



## 2.2.2 Information Suisse sur le pain (ISP)

L'Information suisse sur le pain (ISP) est une association de structure interprofessionnelle qui compte pour membres, la Fédération des meuniers suisses, la Fédération suisse des producteurs de céréales, l'Association suisse des patrons boulangers pâtisseries et l'Ecole professionnelle Richemont. La Fédération des coopératives Migros (JOWA SA) et Coop ont malheureusement démissionnés de l'ISP à fin 2008. Des démarches ont déjà eu lieu et se poursuivront encore pour tenter de convaincre ces partenaires de revenir sur leur décision.

L'ISP a pour objectif de promouvoir la consommation de pain et de pâtisseries en Suisse, et par là aussi, celle de céréales et de farine. Pour ce faire, l'ISP met en place de nombreuses mesures de communication et de marketing.

La présidence est assurée par Hansjakob Häberli depuis le 9 avril 2008. Les tâches de secrétariat ont été reprises par swiss granum, sous mandat, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2009.

**Les principaux travaux de secrétariat peuvent être résumés comme suit :**

- Organisation des séances du comité
- Coordination des travaux avec l'agence publicitaire
- Etablissement des demandes de soutiens dans le cadre de la promotion des ventes de la Confédération
- Elaboration d'un projet partiel
- Comptabilité : établissement et contrôle du budget, ainsi que des comptes
- Reprise de tous les documents du secrétariat et de toutes les archives de l'ISP

**Principales mesures en 2008 :**

- Application du projet « Pain-récré » ; L'objectif principal est d'informer sur le rôle important du pain dans le cadre d'une alimentation équilibrée, notamment pour les encas durant les pauses et les récréations.
- Distribution de brochures, vidéos et DVD
- Informations auprès du grand public et des médias
- Expositions et produits de relations publiques
- Collaboration avec les écoles spécialisées de la grande cuisine
- Création d'un nouveau site internet

### **2.2.3 Commissions techniques**

**L'établissement des listes recommandées est délégué aux trois commissions techniques (CT) suivantes :**

- CT « céréales panifiables »
- CT « céréales fourragères et protéagineux »
- CT « oléagineux »

D'entente avec l'OFAG, les trois commissions techniques fonctionnent également comme « commissions d'experts » pour le catalogue national.

**Les principales activités et décisions des trois commissions techniques peuvent être résumées comme suit :**

- Choix des variétés standards, des variétés à tester et de celles à reconduire dans les différents essais variétaux
- Planning des essais variétaux, des différentes tâches, des délais à respecter et des séances
- Etablissement et publication des différentes listes variétales recommandées (listes et descriptions détaillées ; voir § 4.10)
- Restructuration des essais culturaux de blé d'automne (voir § 4.9)
- Prise de position sur les variétés pouvant être inscrites au catalogue national
- Introduction de valeurs limites de teneur en gluten humide dans le système de détermination des classes de qualité du blé (voir § 4.10) ; Ce dossier a nécessité la mise sur pied d'un groupe de travail spécifique qui s'est réuni à quatre reprises tout au long de l'année sous rapport. Les partenaires ont travaillé de manière intensive et effectué diverses évaluations et simulations.

- Prise de position sur des demandes de repêchage pour l'inscription de variétés de blé au catalogue national
- Requête auprès d'Agroscope ACW, demandant de conduire les examens variétaux d'orge d'automne dans un itinéraire technique PER (au lieu de l'Extenso)

Comme durant la campagne précédente, trois groupes d'experts permanents ont été chargés de gérer le choix des variétés à tester et à reconduire dans les essais.

Deux groupes autres de travail spécifiques, l'un pour les céréales panifiables, l'autre pour les céréales fourragères, ont également été chargés d'adapter les protocoles des tests de qualité des différents projets.

## 2.3 Secrétariat

### A. Planning des séances et des journées

**Tableau 1** : séances et journées mises sur pied par le secrétariat en 2008 – 2009

Organes / Rubriques	Séances
Assemblée des délégués de swiss granum	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 assemblée</li> </ul>
Comité de swiss granum	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 séances du Comité</li> <li>• 4 séances du groupe de travail « Compétitivité de la filière des céréales »</li> <li>• 1 séance du groupe de travail « Réglementation à la frontière » (délégation du groupe de travail)</li> <li>• 1 séance du groupe de travail « Livre commémoratif » (suite des travaux par courriers électroniques)</li> <li>• 1 séance du groupe de travail « Marque de garantie »</li> </ul>
Commission « Marché – Qualité céréales »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7 séances de la commission</li> <li>• 3 séances du groupe de travail « Sécurité alimentaire »</li> </ul>
Commission « Marché – Transformation oléagineux »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 séances de la commission</li> </ul>
Commission Huile de colza suisse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 séances de la commission</li> <li>• 6 séances de coordination entre le secrétariat, le président et l'agence publicitaire</li> </ul>
Information Suisse sur le Pain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 séances de Comité</li> <li>• 2 assemblées générales</li> <li>• 6 séances de coordination entre le secrétariat, le président et l'agence publicitaire</li> </ul>
Commissions techniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6 séances de commissions techniques</li> <li>• 3 séances de groupes d'experts (dont une conférence téléphonique)</li> <li>• 6 séances de différents groupes de travail (dont 3 pour la problématique du gluten humide)</li> </ul>
Autres manifestations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Journée de la qualité</li> </ul>
<b>Total</b>	<b>60 séances ou journées organisées par swiss granum</b>

## **B. Organisation du secrétariat**

Le secrétariat est entièrement indépendant, autant pour l'engagement de son personnel (contrats, assurances sociales, etc.) que pour ses infrastructures (bureaux, mobilier, informatique, etc.). Le personnel du secrétariat est engagé directement par swiss granum.

Le secrétariat a à nouveau été confronté à un changement de personnel en fin de période, puisque Monsieur Bernhard Daepf a donné son congé pour la fin juillet 2009. La procédure de mise au concours a été lancée dans les plus brefs délais, afin de repourvoir le poste au plus vite. Swiss granum a engagé Madame Barbara Oetiker qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

S'agissant des activités du secrétariat, le volume de travail est en forte augmentation et pose des problèmes de surcharge durant toute l'année. Le nombre de séances mises sur pied pour répondre aux besoins des membres en est en bonne illustration. Par rapport à la campagne précédente, le nombre total de séances a progressé de 20% (+ 29% par rapport à 2005 – 2006 !). Le nouveau mandat du secrétariat du SBI n'explique qu'une partie de cette augmentation. Une part importante provient aussi des séances supplémentaires liées à la mise sur pied de nouveaux groupes de travail, suite à des demandes des membres sur des thèmes spécifiques (ex : étude économique, sécurité alimentaire, gluten humide et étude variétale). Le nombre de projets coordonnés par le secrétariat est également en augmentation (ex : concept mycotoxines).

## 3 Politique agricole et relations internationales

### 3.1 Négociations OMC

Aucun réel progrès n'a été réalisé durant l'année sous rapport. Pour mémoire, la dernière décision concrète a été prise lors de la Conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2005. Il s'agissait de la suppression totale des subventions aux exportations d'ici 2013, avec une réduction substantielle durant la première moitié de cette période.

Un climat d'optimisme était pourtant réapparu peu avant la Conférence ministérielle informelle du 21 au 29 juillet 2008 à Genève. A la veille de cette réunion, le Conseil fédéral s'est déclaré favorable à un résultat global équilibré, incluant le secteur de l'industrie et a déclaré ne pas exclure un démantèlement douanier de 70% dans la bande supérieure (tarifs supérieurs à 75% *ad valorem*). Ces déclarations ont suscité une protestation des organisations agricoles et en particulier de l'USP qui a déployé diverses actions pour faire pression sur la délégation suisse. Alors que les perspectives semblaient bonnes jusqu'à environ 2 jours avant la fin de la conférence, les négociations ont finalement une nouvelle fois échoué. Il semble que la définition du mécanisme de sauvegarde spéciale demandée par les pays en voie de développement (critère de déclenchement et ampleur de la protection) ait annihilé tous les progrès réalisés durant les jours précédents. D'autres points importants, dont les subventions américaines à la production de coton, n'avaient toutefois pas été discutés.

#### **Le papier de compromis comportait les principaux éléments suivants :**

- Coefficient de réduction de 70% dans la bande du haut de la formule étagée
- Pour la Suisse, 6% de produits sensibles au bénéfice d'une réduction de droits de douane inférieure de moitié en échange d'un élargissement des contingents tarifaires de 4.5% de la consommation interne.
- Elimination de la sauvegarde spéciale pour l'agriculture au terme des sept ans suivant l'entrée en vigueur du nouvel accord

La délégation suisse et en particulier la Conseillère fédérale, Madame Doris Leuthard, s'est déclarée déçue de cet échec. L'USP a, pour sa part, affirmé être soulagée, car les concessions consenties auraient eu de trop lourdes conséquences sur le revenu agricole. Diverses organisations agricoles ont critiqué les propos tenus par l'administration fédérale dans les médias.

Peu d'activité ont eu lieu durant le deuxième semestre 2008. Les élections aux USA et en Indes, ainsi que la crise financière, ont fortement freiné le processus. Les discussions ont progressivement repris à partir de début 2009, mais se sont d'abord limitées à un niveau technique. Une attitude plus constructive, avec une volonté d'avancer, a été observée à partir du deuxième trimestre 2009. Ceci est en particulier le cas de la nouvelle administration américaine (USA) qui a déclaré souhaiter vivement un accord « aussi vite que possible ». Le Directeur Général de l'OMC, Pascal Lamy, estime même qu'une conclusion rapide pourrait agir comme « un puissant stimulant » de la reprise économique mondiale.

L'objectif de la plupart des membres de l'OMC est de finaliser les négociations sur les modalités jusqu'à la fin de 2009 et de conclure un accord dans le courant de l'année 2010.

## **3.2 Accords bilatéraux**

### **A. Union européenne**

Après des discussions exploratoires avec la Commission européenne, puis une consultation des commissions parlementaires compétentes, le Conseil fédéral a entériné, le 14 mars 2008, un mandat de négociations sur un accord de libre-échange (ALE) avec l'UE dans le secteur agroalimentaire. Les négociations ont débuté en novembre 2008. Le Conseil fédéral prévoit une conclusion d'ici le milieu de l'année 2010.

Durant le deuxième trimestre 2008, le DFE a mis sur pied un groupe de travail nommé « Mesures d'accompagnement », chargé d'établir un inventaire des mesures d'accompagnement nécessaires. Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre juin 2008 et mai 2009. Un rapport final a été publié le 8 juillet 2009. Face aux défis que représente la libéralisation des marchés, que ce soit dans le cadre d'un ALE ou d'un accord à l'OMC, le groupe de travail a estimé que des mesures d'accompagnement étaient nécessaires pour tous les échelons de la filière agroalimentaire.

**Parmi les 250 mesures d'accompagnement initialement déposées, le groupe de travail en a finalement retenu 83, visant les quatre objectifs principaux suivants :**

- Promotion des atouts et de la compétitivité du secteur agroalimentaire suisse (swissness, stratégie qualité, recherche)
- Consolidation et développement du positionnement des produits suisses sur le marché (promotion des ventes, marché d'exportations, observatoire du marché)
- Création de conditions cadre locales plus attrayantes (système de paiement direct, conditions cadres locales équivalentes à celles de l'UE)
- Transition socialement supportable (paiements compensatoires dégressifs pour l'agriculture ; aides financières compensant la dépréciation des stocks et aides à l'amortissement pour l'ensemble du secteur agroalimentaire)

Certaines mesures ont un caractère temporaire dans le but d'atténuer les effets de la transition. D'autres soutiendront de manière permanente l'ensemble des acteurs de la filière.

S'agissant du financement des futures mesures d'accompagnement, le Conseil fédéral a adressé un message à l'attention du Parlement le 25 février 2009, proposant la création d'une réserve au Bilan. Cette réserve serait alimentée par un transfert des droits de douanes perçus sur les produits agricoles et alimentaires durant 8 ans, ce qui représenterait un montant total d'environ Fr. 3.6 milliards. Lors de la session de juin 2009, le Conseil National a refusé d'entrer en matière. Durant le mois d'août, la commission économie et redevance du Conseil des Etats a donné son approbation à une grande majorité. Le message sera finalement traité lors de la session de septembre 2009, en plenum du Conseil des Etats.

La publication du rapport sur les mesures d'accompagnement n'a de loin pas dissipé les doutes de nombreuses organisations, tant sur les instruments effectivement mis en œuvre que sur leur réelle marge de manœuvre. Ceci s'explique par la grande incertitude qui prévaut sur le financement des mesures. Même si la réserve au bilan est finalement approuvée par le Parlement, les ressources financières pourraient bien s'avérer insuffisantes en regard des nombreuses mesures proposées. Par ailleurs, la constitution d'une réserve au bilan n'est, en quelque sorte, « qu'une écriture comptable » et n'assure pas la mise à disposition effective des moyens financiers. Il faudra absolument éviter qu'ils ne soient prélevés, même en partie, sur le budget ordinaire de l'agriculture, sans quoi il s'agirait d'une « opération blanche ».

## **B. Autres pays**

La lenteur des négociations au niveau de l'OMC incite de nombreux pays à conclure des ALE bilatéraux ou plurilatéraux, afin de garantir un accès aux marchés internationaux. Ceci est aussi le cas de la Suisse. Depuis quelques années, le Conseil fédéral intensifie ses démarches pour conclure des ALE avec des pays du monde entier.

Le réseau d'ALE de la Suisse est en grande partie constitué par des accords conclus conjointement par les Etats membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), dont elle fait partie. Le réseau d'accords a commencé avec les pays d'Europe centrale et orientale, puis avec ceux du bassin méditerranéen, pour finalement s'étendre à des partenaires potentiels du monde entier, à partir de la fin des années nonante.

### **Les nouveaux ALE, conclus ou entrés en vigueur durant l'année sous rapport, peuvent être résumés comme suit :**

- Egypte : entrée en vigueur le 01.09.2008
- Canada : entrée en vigueur le 01.07.2009
- Conseil de Coopération du Golfe arabe : entrée en vigueur durant le 1<sup>er</sup> sem. 2010
- Japon : signé le 19.02.2009, entrée en vigueur le 01.09.2009
- Colombie : entrée en vigueur en début 2010
- Pérou : signature prévue pour fin 2009
- Albanie et Serbie : signature prévue durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2009

Des négociations sont en cours ou en préparation avec la Thaïlande, l'Inde, l'Indonésie, Hong Kong, la Russie et l'Ukraine. Des études de faisabilité sur un ALE ont même débuté avec la Chine et le Vietnam. Des contacts ont également lieu avec d'autres partenaires potentiels, tels que les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) et la Malaisie.

Jusqu'à ce jour, les ALE conclus avec d'autres pays concernaient principalement les produits industriels, les produits agricoles transformés couverts par le protocole n° 2 de la loi chocolatière, ainsi que des fruits et légumes (avec une prise en compte de la saisonnalité ou d'un contingent limité). En revanche, les récents projets d'ALE avec des pays tels que la Chine, l'Inde, le Brésil ou la Russie exerceraient une pression très importante sur l'agriculture suisse et notre filière en particulier. Les pays agro-exportateurs sont en effet surtout intéressés d'obtenir un meilleur accès au marché pour leurs produits agricoles.

### 3.3 Politique agricole suisse

#### A. PA 2011

Adopté par le Conseil fédéral le 25 juin 2008, le second train d'ordonnances relatives à l'application de la PA 2011 est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les modifications apportées sont décrites de manière détaillée dans notre précédent rapport annuel. Les changements concernant le plus la filière des céréales et des oléagineux peuvent être résumés comme suit : adaptation des différents paiements directs (OPD et OCCCh), suppression du mandat de prestations oléagineux et des soutiens en faveur de la production de semences de maïs, de plantes fourragères et de soja (OCCCh), réduction de la protection à la frontière des céréales panifiables et fourragères (OIAgr), nouveau système de droits de douane sur les farines panifiables (OIAgr), réduction du supplément de droit de douane pour les aliments composés pour animaux (Ordonnance sur le régime douanier préférentiel pour les aliments pour animaux et les oléagineux).

**Tableau 2 : Evolution des paiements directs dans l'agriculture**

Article	Rubrique	Situation 2004	Situation 2007	Situation 2008	Proposition OFAG	Consensus USP	Requêtes swiss granum	Décision CF 01.01.09	2009-2004	
OPD, Art. 27, al. 1	Contribution générale à la surface (CHF/ha)	1'200	1'150	1'080	1'040	1'030	1'200	1'040	-160	
OPD, Art. 27, al. 2	Contribution terres ouvertes et cultures pérennes (CHF/ha)	400	450	450	600	650	700	620	220	
OCCCh, Art 1	Contributions oléagineux et protéagineux	1'500	1'500	1'500	1'000	1'000	1'000	1'000	-500	
OPD, Art. 32, al. 1, let. a	Contribution UGBFG bovins, buffles, chèvres, laitières (CHF/UGBFG)	900	900	860	660	650		690	-210	
OPD, Art. 32, al. 1, let. b	Contribution UGBFG chèvres, moutons, cerfs, lamas,... (CHF/UGBFG)	400	400	400	500	550		520	120	
OPD, Art. 32, al. 1, let. c	Contribution UGBFG vaches laitières dont le lait est commercialisé (CHF/UGBFG)		200	200	430	450		450	450	
OPD, Art. 49, al. 1, let. a - d	Prairies extensives, surfaces à litières, haies, bosquets champêtres, et berges boisées (CHF/HA)	Plaine	1'500	1'500	1'500	1'500	1'200	A réduire pour pouvoir augmenter les PD en faveur des grandes cultures	1'500	0
		collines	1'200	1'200	1'200	1'200	1'000		1'200	0
		montagne I+II	700	700	700	700	600		700	0
		montagne III+IV	450	450	450	450	450		450	0
OPD, Art. 53, let. A-d	Jachères florales (CHF/HA)	3'000	3'000	3'000	2'800	2'200	Lors de la consultation sur le 2 <sup>ème</sup> paquet d'ordonnances, swiss granum s'est finalement rallié au consensus de l'USP	2'800	-200	
	Jachères tournantes (CHF/HA)	2'500	2'500	2'500	2'300	1'700		2'300	-200	
	Bandes culturales extensives (CHF/HA)	1'500	1'500	1'500	1'300	700		1'300	-200	
	Ourlets sur terres assolées (CHF/HA)			2'500	2'300	1'700		2'300	2'300	
<b>Total PD oléo-protéagineux</b>		<b>3'100</b>	<b>3'100</b>	<b>3'030</b>	<b>2'640</b>	<b>2'680</b>	<b>2'900</b>	<b>2'660</b>	<b>-440</b>	
<b>Total PD céréales</b>		<b>1'600</b>	<b>1'600</b>	<b>1'530</b>	<b>1'640</b>	<b>1'680</b>	<b>1'900</b>	<b>1'660</b>	<b>60</b>	

*La suppression du mandat de prestations oléagineux correspond à - 350.- / ha pour les 8.5 millions initiaux (- 170.-/ha pour les 4.2 millions dès 2006)*

*La baisse de la protection à la frontière de - 10.- échelonnée sur 2005, 2007 et 2009 correspond à environ - 600.- / ha*

Le tableau 2 donne une vue d'ensemble de l'évolution des paiements directs en faveur des céréales et des oléo-protéagineux. On constate que la décision du Conseil fédéral ne prend en compte ni la requête de notre filière (régulièrement répétée depuis 2004), ni le consensus élaboré au sein de l'USP, également soutenu par swiss granum. A partir de 2009, les céréales bénéficient ainsi d'une augmentation globale de paiements directs de seulement Fr. 60.- / ha (2009-2004), au lieu des Fr. 300.- / ha demandés initialement, en compensation partielle de la baisse de Fr. 10.- / dt de la protection à la frontière entre 2005 et 2009. D'un autre côté, on constate que la « prime à la vache » a été augmentée, que les contributions élevées en faveur des surfaces écologiques restent inchangées et que les seules mesures de soutien du marché maintenues

concernent le secteur du lait et du fromage. Dans une telle situation, l'attractivité économique des céréales et des oléo-protéagineux est clairement pénalisée. Ceci risque fort de conduire à une nouvelle baisse de la production indigène, en particulier pour les céréales fourragères.

## **B. Développement du système des paiements directs**

Le 6 mai 2009, le Conseil fédéral a adopté un rapport sur le développement du système des paiements directs. Ce document répondait à une motion de la Commission économie et redevances du Conseil des Etats, déposée lors des débats parlementaires sur la PA 2011. Dans le processus d'élaboration de ce rapport, l'OFAG a mis sur pied un groupe de travail spécifique, afin de pouvoir s'appuyer sur les conseils d'experts externes.

Dans le nouveau système, les instruments devraient être ciblés sur des objectifs précis. Cela permettrait d'encourager les prestations d'intérêt public de manière plus efficace.

### **Le Conseil fédéral propose cinq instruments permanents :**

- Contributions au paysage cultivé pour le maintien d'un paysage rural ouvert
- Contribution à la sécurité de l'approvisionnement pour le maintien de la capacité de production dans les cas de pénurie
- Contribution à la biodiversité pour le maintien et la promotion de la biodiversité
- Contribution à la qualité du paysage pour la préservation, la promotion et le développement de la diversité des paysages cultivés
- Contributions au bien-être des animaux pour l'encouragement du bien-être animal allant au-delà des normes de la loi sur la protection des animaux

Le nouveau système devrait intégrer certains instruments actuellement en vigueur, parfois sous une forme adaptée (ex : contribution à la surface, paiements directs écologiques), alors que d'autres seraient supprimés (ex : contribution pour la garde d'animaux consommant des fourragers grossiers). Des contributions temporaires encourageant l'utilisation de technique préservant les ressources et les innovations en matière d'exploitation sont aussi prévues.

Après consultation des commissions parlementaires concernées, le Conseil fédéral concrétisera les éléments du rapport, dans le cadre de la prochaine étape de réforme de la politique agricole. Il envisage ensuite de présenter un message décrivant l'aménagement concret des instruments, de même que les montants exacts des différents paiements directs. Le message fera l'objet d'une consultation des milieux intéressés.

Pour le moment, le rapport a été accueilli de manière diverse. L'Union suisse des paysans salue par exemple l'extension des contributions en faveur de la sécurité d'approvisionnement à toutes les zones de production et à tous les genres d'exploitation. Elle pense toutefois que la question décisive concerne la répartition des moyens financiers disponibles, laquelle n'est pas abordée dans le rapport. D'autres organisations ont clairement critiqué les suppressions prévues des contributions aux productions extensives et biologiques et des contributions pour la garde d'animaux de rente.

## **4 Etat des travaux dans les principaux dossiers**

### **4.1 Réglementation à la frontière**

#### **A. Céréales panifiables**

##### ***Contingent tarifaire***

Le contingent tarifaire de blé tendre (n°27) est attribué selon le système du lévrier à la frontière avec des limites trimestrielles maximales. Ces dernières sont fixées à 20'000 t pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres, ainsi qu'à 15'000 t pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres. L'utilisation des limites trimestrielles maximales est possible jusqu'à la fin de l'année civile.

Après l'augmentation du contingent tarifaire durant la campagne 2007-2008, en raison de la petite récolte 2007 (voir précédent rapport annuel), les autorités ont décidé de revenir au système antérieur pour l'année civile 2008 (voir ci-dessus). Swiss granum a d'ailleurs approuvé cette solution lors de la consultation organisée par l'OFAG en décembre 2008.

En raison de la chute des prix durant le deuxième semestre 2008 et de la hausse attendue du droit de douane à l'échéance du 1<sup>er</sup> avril 2009, la totalité de la première tranche de 2009 (20'000 tonnes) a été importée en quelques heures seulement. Cette situation a été critiquée par les importateurs et certains transformateurs, confrontés à des difficultés d'approvisionnement pour les céréales spéciales et certaines qualités spécifiques (ex : épeautre, Bio). Les importations de la deuxième tranche 2009 n'ont pas posé de tels problèmes. L'entier des 20'000 tonnes a tout de même été utilisé, malgré la bonne prévision pour la récolte 2009. Cette situation a été critiquée par les producteurs.

##### ***Règlementation à la frontière***

Après le long processus de négociation durant la période 2007-2008 (voir rapport précédent), le nouveau système de détermination des droits de douane finalement retenu par le Conseil fédéral pour les céréales panifiables (taux du contingent) est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

##### **Ce nouveau système est défini comme suit :**

- Valeur d'importation de référence fixe de Fr. 60.- / dt (Fr. 56.- dès le 01.10.2009)
- Charge douanière maximale de Fr. 27.- / dt (Fr. 23.- dès le 01.10.2009) : La charge douanière se compose du prix à l'importation dédouané, additionné de la contribution au fonds de garantie.
- Contribution au fonds de garantie de Fr. 3.70 / dt (FDG)
- Fourchette d'application de  $\pm$  Fr. 5.- / dt
- Facteur de correction de 60%
- Deux adaptations par an : le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> avril, la première fois le 1<sup>er</sup> octobre 2008

- Le prix à l'importation moyen pour les trois mois précédant les échéances se détermine en calculant la moyenne des deux types de prix recensés ci-après (a et b), auquel est additionnée la charge douanière actuelle. Types de prix à recenser :
  - a) Prix à l'importation pondérés, non dédouanés, franco frontière, en Fr. / dt (marché au comptant) pour du blé CWRS, Elite et / ou Premium
  - b) Notation de prix à la MATIF pour du blé standard, non dédouané, franco frontière, additionné d'un supplément pour le blé Elite/Premium puis converti en Fr. /dt
- Lorsque la charge douanière totale (prix à l'importation dédouané + FDG), se situe en dehors de la fourchette de Fr. 55.- à 65.- / dt (Fr. 51.- à 61.- / dt dès le 01.10.2009), le droit de douane est corrigé à raison de 60% de la différence entre le prix à l'importation dédouané et la valeur de référence de Fr. 60 / dt.

**Tableau 3 : Nouveau système de détermination du droit de douane sur les céréales panifiables (taux du contingent)**

	<b>Adaptation du 01.10.2008 (Fr./dt)</b>	<b>Adaptation du 01.04.2009 (Fr./dt)</b>
Prix moyens à la bourse	41.27	31.17
Prix moyens à l'importation	43.78	34.28
Valeur moyenne à l'importation	42.53	32.73
Droit de douane de référence	23.30	23.30
Fonds de garantie actuel	3.70	3.70
Total	69.53	59.73
Prix de référence	60.00	60.00
Différence	-9.53	0.27
60 % de la différence	-5.70	
Charge douanière en vigueur	27.00	21.30
<b>Adaptation du droit de douane</b>	<b>-5.70</b>	<b>5.70</b>
<b>Nouvelle charge douanière</b>	<b>21.30</b>	<b>27.00</b>
<b>Dont nouveau droit de douane</b>	<b>17.60</b>	<b>23.30</b>
Dont fonds de garantie	3.70	3.70

Avec l'introduction de ce nouveau système, le droit de douane du contingent pour le blé tendre a été réduit de Fr. 5.70 / dt au 1<sup>er</sup> octobre 2008, puis augmenté du même montant le 1<sup>er</sup> avril 2009 (voir tableau 3). Le droit de douane hors contingent reste par contre inchangé à Fr. 76.- / dt.

Conformément à la décision du Conseil fédéral dans le cadre du deuxième paquet d'ordonnances afférentes à l'application de la PA 2011, le droit de douane du contingent tarifaire n°27 a été réduit de 4.- / dt au 1<sup>er</sup> juillet 2009 (voir tableau 4). A cette date, il s'élevait à Fr. 19.30 / dt (+ Fr. 3.70 / dt de fonds de garantie et Fr. 0.45 / dt de suppléments tare). Suite à la chute des prix des céréales à partir du deuxième semestre 2008 et étant donné la compensation dérisoire finalement décidée par les autorités au niveau des paiements directs (+ Fr. 60 / ha), la FSPC a demandé de reporter la baisse de 4.- / dt. Cette revendication a été rejetée par les autorités.

**Tableau 4 :** Evolution du droit de douane pour le blé tendre (taux du contingent)

Date	Droit de douane (CT céréales panifiables)	Contribution au fonds de garantie	Charge douanière totale *
1er juin 2005	29.30	4.00	33.30
1er juillet 2005 <sup>①</sup>	26.30	4.00	30.30
1er juillet 2007	23.30	3.70	27.00
1er octobre 2008 <sup>②</sup>	17.60	3.70	21.30
1er avril 2009 <sup>②</sup>	23.30	3.70	27.00
1er juillet 2009 <sup>①</sup>	19.30	3.70	23.00

<sup>①</sup> Baisses décidées dans le cadre de la PA 2011

\* +Fr. 0.45/dt supplément tare et taxes

<sup>②</sup> Adaptations dans le cadre du nouveau système de détermination des droits de douane

Suite à l'épuisement rapide de la tranche de contingent de blé tendre pour le premier trimestre 2009, et pour faire un point de situation sur la réglementation à la frontière des céréales panifiables, l'OFAG a convié une délégation de swiss granum à une discussion qui a eu lieu le 8 avril 2009. A cette occasion, la branche a déposé une position commune, demandant le maintien du système en vigueur pour les céréales panifiables et le report au 1<sup>er</sup> octobre 2009 du nouveau système pour les farines panifiables. L'administration a pris note de la position unie de la branche, mais a exigé un accord sur les prix indicatifs de 2009 pour reporter le nouveau système de droit de douane sur les farines panifiables. Par ailleurs, l'OFAG a informé qu'une formulation juridiquement équivoque dans l'OIAgr nécessitera une mise à jour dans le courant de l'automne-hiver 2009-2010 et que d'autres modifications seraient étudiées à cette occasion.

#### **La position commune de la branche, telle que définie en avril 2009, était la suivante :**

- La filière accepte le maintien du système de réglementation à la frontière actuellement en vigueur pour les céréales panifiables, avec les deux adaptations annuelles de droits de douanes, aux échéances du 1<sup>er</sup> avril et du 1<sup>er</sup> octobre. La branche souhaiterait que les adaptations soient communiquées, si possible, une semaine avant l'échéance. Un nouveau point de situation pourrait être effectué dans un an.
- Le maintien du contingent tarifaire de 70'000 tonnes (CT n°27) n'est pas remis en question par la filière, pour autant que le système fonctionne correctement, avec une évolution parallèle des prix indigènes et des prix à l'importation. En situation particulière de pénurie, la filière reste ouverte, comme par le passé, à un élargissement ponctuel du CT.
- Les difficultés survenues en début 2009 pour l'importation de blé Bio constituent un problème spécifique et probablement momentané. Si une telle situation venait toutefois à se reproduire, il faudrait rechercher des solutions spécifiques. Une situation particulière dans le secteur du blé Bio ne doit pas remettre en question l'ensemble du système.
- L'entrée en vigueur du nouveau système de droit de douane pour les farines panifiables doit être reportée au 1<sup>er</sup> octobre 2009 (voir point B).

## **B. Farines de blé tendre destiné à l'alimentation humaine**

S'agissant de la farine panifiable, le Conseil fédéral a décidé, contre l'avis de la branche, d'introduire un nouveau système consistant à déterminer le droit de douane d'après la charge douanière sur les matières premières, pondérée avec le rendement en farine et additionné d'un supplément de Fr. 20 / dt. Comme la branche est parvenue à s'entendre sur les prix indicatifs 2009 des céréales panifiables (blé Top, seigle et épeautre), l'OFAG a accepté de repousser l'entrée en vigueur de ce système au 1<sup>er</sup> octobre 2009. Pour mémoire, le droit de douane sur les farines panifiables est déjà passé de Fr. / dt 143.- à 65.- au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Avec le nouveau système, il faut s'attendre à un nouveau droit de douane d'environ Fr. 50.- / dt.

## **C. Céréales et matières fourragères**

Une réduction des prix seuils de Fr. 4.- / dt est intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2009, ceci conformément à la décision du Conseil fédéral dans le cadre de la PA 2011 (2<sup>ème</sup> train d'ordonnances).

On rappellera que la baisse des prix seuil de Fr. 10.- / dt, échelonnée sur les années 2005, 2007 et 2009, était le résultat d'un accord passé entre les producteurs de céréales, les producteurs de viande et l'OFAG. Cette baisse a pour objectif d'améliorer la compétitivité de la production animale. En guise de compensation partielle, les producteurs de céréales et swiss granum ont demandé une augmentation à Fr. 700.- / ha de la prime sur les terres ouvertes d'ici 2009. Avec la décision du Conseil fédéral du 25 juin 2008 de n'octroyer que Fr. 620.- / ha pour les terres ouvertes et de réduire la contribution de base à Fr. 1'080.- / ha, les paiements directs en faveur des céréales ne progressent malheureusement que de Fr. 60.- / ha entre 2004 et 2009, au lieu des Fr. 300.- / dt revendiqués. Cette situation a été vertement critiquée, sans toutefois parvenir à infléchir la décision du Conseil fédéral.

## **D. Aliments fourragers**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 la charge douanière des aliments fourragers se calcule par rapport aux droits de douanes de toutes les matières premières entrant dans la composition d'une recette fourragère moyenne, en les pondérant par rapport à leur proportion respective dans ladite recette (voir tableau 5). Afin de tenir compte du handicap lié aux frais de transformation en Suisse (salaires, énergie, bâtiments, etc.), un supplément de Fr. 4.- / dt a été pris en compte pour les positions n° 2309.9011 / 9082 / 9089. Ce supplément a été réduit à Fr. 2.- / dt au 1<sup>er</sup> janvier 2007, puis à 1.- au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

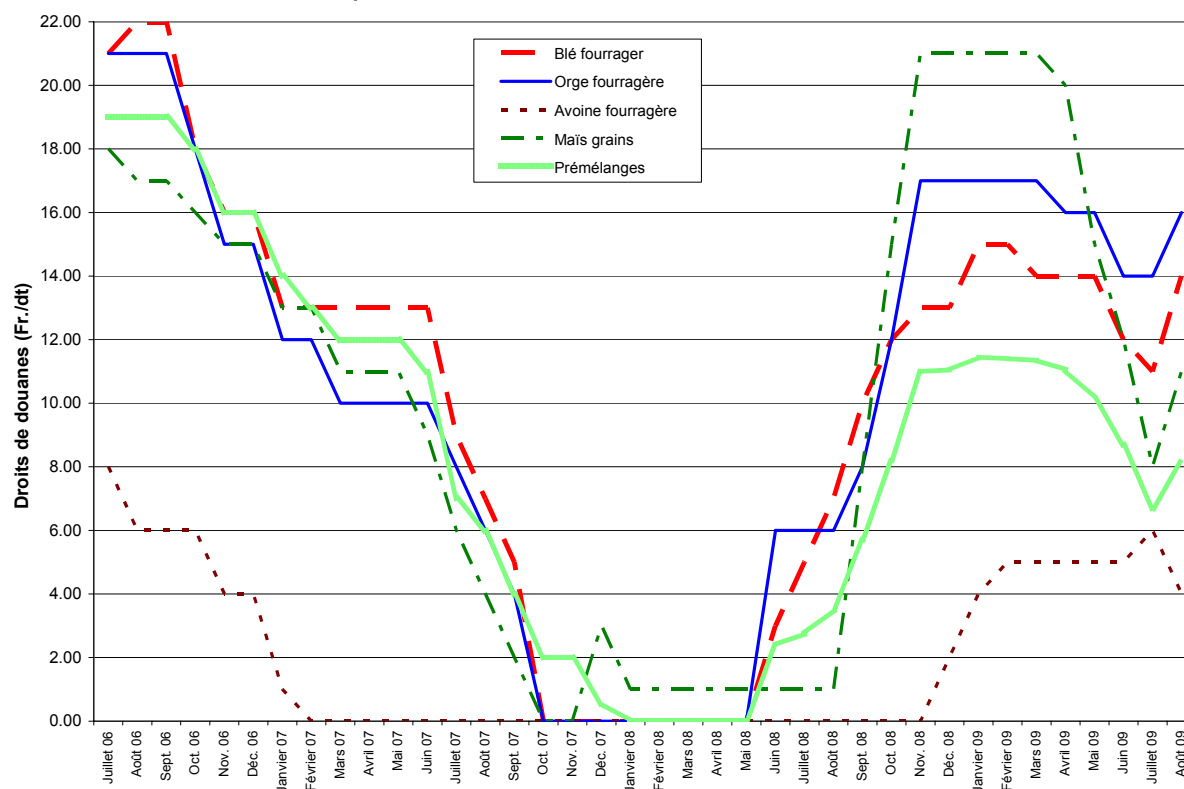
Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la contribution au fonds de garantie (max. Fr. 3.70 / dt) est aussi pondérée avec la méthode de la recette standard. Faisant dorénavant partie de la charge douanière totale, elle est prélevée avant le droit de douane (voir tableau 5).

**Tableau 5 :** Recette standard des aliments composés pour animaux figurant aux numéros 2309.9011 / 9082 / 9089 du tarif douanier (état au 01.07.2009)

Aliment pour animaux	N° du tarif	Pourcentage de la recette standard	Droit de douane (CHF)	Diff	Total (CHF)	Diff	Taux du FDG (CHF)	Total FDG pondéré (CHF)	Diff
Pois protéagineux	0713.1011	2	7.00	0.00	0.14	0.00	3.70	0.07	0.00
Froment (blé)	1001.9060	16.5	11.00	-1.00	1.82	-0.17	3.70	0.61	0.00
Orge	1003.0070	18	14.00	0.00	2.52	0.00	3.70	0.67	0.00
Avoine	1004.0040	2.5	6.00	1.00	0.15	0.03	3.70	0.09	0.00
Maïs	1005.9030	16	8.00	-4.00	1.28	-0.64	3.70	0.59	0.00
Riz en brisures	1006.4020	2.5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	-0.09
Autres aliments pour animaux	1107.1013	4.5	3.00	0.00	0.14	0.00	3.70	0.17	0.00
Graisse	1502.0012	2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mélasses	1703.9091	3	3.00	-2.00	0.09	-0.06	3.70	0.11	0.00
Farine de poisson	2301.2010	0.5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Son	2302.3020	4.5	8.00	0.00	0.36	0.00	3.70	0.17	0.00
Protéine de pommes de terre	2303.1011	1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Gluten de maïs	2303.1018	3	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Tourteaux de soja	2304.0010	15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Tourteaux (pression et extraction) de colza	2306.4110	3	0.00	0.00	0.00	0.00	2.70	0.08	0.00
Prémélanges	2309.9082	3.5	6.70	-2.00	0.23	-0.07	3.70	0.13	0.00
Amidons et féculés	3505.1010	2.5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Sous-total</b>		<b>100</b>			<b>6.72</b>	<b>-0.91</b>		<b>2.69</b>	<b>-0.09</b>
Supplément "handicap matière première"					1.00				
<b>Charge douanière totale (y. c FDG)</b>					<b>10.41</b>				
<b>Contribution totale au fond de garantie</b>					<b>3.70</b>				
<b>Droit de douane calculé</b>					<b>6.71</b>				
<b>Droit de douane appliqué</b>					<b>6.70</b>	<b>-2.00</b>			

\* FDG = Fonds de garantie

**Graphique 1 :** Evolution des droits de douanes sur les céréales fourragères et les aliments pour animaux



Depuis l'introduction de cette méthode, le droit de douane sur les aliments fourragers a chuté de (Fr. / dt) 20.- au 01.06.2006 à 0.- au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les valeurs étaient à nouveau positives à partir de juin / juillet 2008 (environ 2.50.-), avec une progression jusqu'à 11.- en novembre 2008. Ce niveau s'est ensuite maintenu jusqu'en avril / mai 2009, pour fléchir quelque peu et se situer entre 6.50 et 8.50 à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 (voir graphique 1).

Le système de protection à la frontière des aliments fourragers ne donne pas satisfaction, car il n'assure pas une protection suffisante, en particulier pour des mélanges (ou pré-mélanges) de composition très simplifiée. Depuis le premier semestre 2009, des entreprises étrangères offrent par exemple des mélanges composés essentiellement de céréales à des prix inférieurs aux prix indigènes des céréales fourragères. Les publicités dans la presse spécialisées pour de telles offres ont même tendance à se multiplier. Cette situation représente un danger pour l'ensemble de la filière et des solutions devront être trouvées.

## **4.2 Analyse de la compétitivité de la filière des céréales**

Les réformes agraires des 15 dernières années ont provoqué dans notre pays une diminution importante des surfaces de céréales, faisant passer ces dernières, entre 1990 et 2008, de 212'200 ha à 156'000 ha (-26%). Dans le cadre du deuxième train d'ordonnances de la PA 2011, l'OFAG prévoit une diminution supplémentaire de l'ordre de 30'000 ha (-19%). Cette tendance sera renforcée par de futures baisses des droits de douane et par une plus grande ouverture des marchés qui en résultera. Un possible accord de libre-échange avec l'UE dans le domaine agroalimentaire (ALEA) et un éventuel accord à l'OMC provoqueront une forte pression supplémentaire.

Pour se préparer à ces futurs changements et afin de trouver des solutions pour maintenir en Suisse l'activité économique à tous les niveaux, le Comité a décidé de mandater la chaire d'Economie Agricole et agroalimentaire de l'ETH Zürich pour analyser les effets sur la branche céréalière suisse d'un possible accord de libre-échange avec l'UE. Le cadre de cette étude va de la production primaire à la transformation. L'étude doit faire le point sur la marge de manœuvre, ainsi que mettre en évidence les forces et faiblesses, montrer les champs d'action et permettre la recherche de solutions concrètes. En outre elle offrira également une base fondée, grâce à laquelle swiss granum sera mieux en mesure de mettre en évidence ses intérêts face aux autorités et aux milieux politiques. Afin de ne pas devoir refaire des enquêtes et des relevés ayant déjà été effectués auparavant, les données et les informations des études existantes seront mises à disposition (FSPC, DSM, etc.).

L'étude comprend le développement de modèles et de calculs économiques, des interviews de spécialistes de la branche (centres collecteurs, moulins panifiables et fourragers), ainsi qu'une enquête écrite auprès d'agriculteurs et de producteurs de semences. Le rapport final devrait être disponible pour septembre 2009.

Le financement de l'étude sera assuré pour moitié par le budget ordinaire de swiss granum et pour l'autre par une cotisation extraordinaire de Fr. 3'400.- des organisations membres. Le suivi des travaux a été délégué au groupe de travail « Compétitivité de la filière des céréales ».

## **4.3 Conditions de prise en charge**

### **A. Céréales et protéagineux**

Les conditions de prise en charge de l'année précédente ont été reconduites sans aucun changement de fond. Il en va de même des différents barèmes de réfaction de poids, d'une circulaire relative à la détermination du temps de chute, des recommandations d'élimination des corps étrangers et des recommandations pour prévenir les risques de mycotoxines. Concernant ce dernier document, on rappellera qu'il avait été actualisé juste avant la récolte 2008, suite à l'entrée en vigueur des valeurs limites de mycotoxines. Les seuls changements par rapport à la campagne précédente se limitent à l'actualisation des listes recommandées et à l'élaboration d'une nouvelle circulaire d'information sur la teneur en humidité maximale des céréales. Ce document explique l'importance de ce paramètre pour le stockage des céréales, ainsi que la manière dont les valeurs limites ont été fixées.

### **B. Oléagineux**

Les conditions de prise en charge et les concepts d'assurance qualité de l'année précédente ont été reconduites. Les seules modifications concernent l'actualisation des listes recommandées.

### **C. Publication et diffusion des documents de base**

Dès que les conditions de prise en charge sont fixées, les documents de base y relatifs sont envoyés par courrier à tous les premiers intervenants. Il s'agissait des documents suivants :

- Conditions de prise en charge pour les céréales panifiables, les céréales fourragères, les protéagineux et les oléagineux
- Barèmes de réfaction de poids pour les céréales, les oléagineux et les protéagineux
- Circulaire d'information sur l'humidité maximale des céréales
- Concepts d'assurance qualité pour le colza, le tournesol et le soja
- Listes recommandées des variétés de céréales, d'oléagineux et de protéagineux
- Information sur les possibilités d'élimination des corps étrangers
- Recommandations de la branche pour prévenir les risques de mycotoxines
- Circulaire sur la détermination du temps de chute

Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de [swiss granum](http://www.swissgranum.ch).

## 4.4 Mycotoxines

### A. Concept de gestion des risques de mycotoxines

Le concept élaboré et introduit en 2007 a été appliqué pour la deuxième année consécutive. Il a pour objectifs de réduire au maximum les risques par des mesures préventives, d'établir une prévision avant les moissons et de connaître le plus rapidement possible la situation de la nouvelle récolte.

#### **Le concept se compose des trois niveaux suivants :**

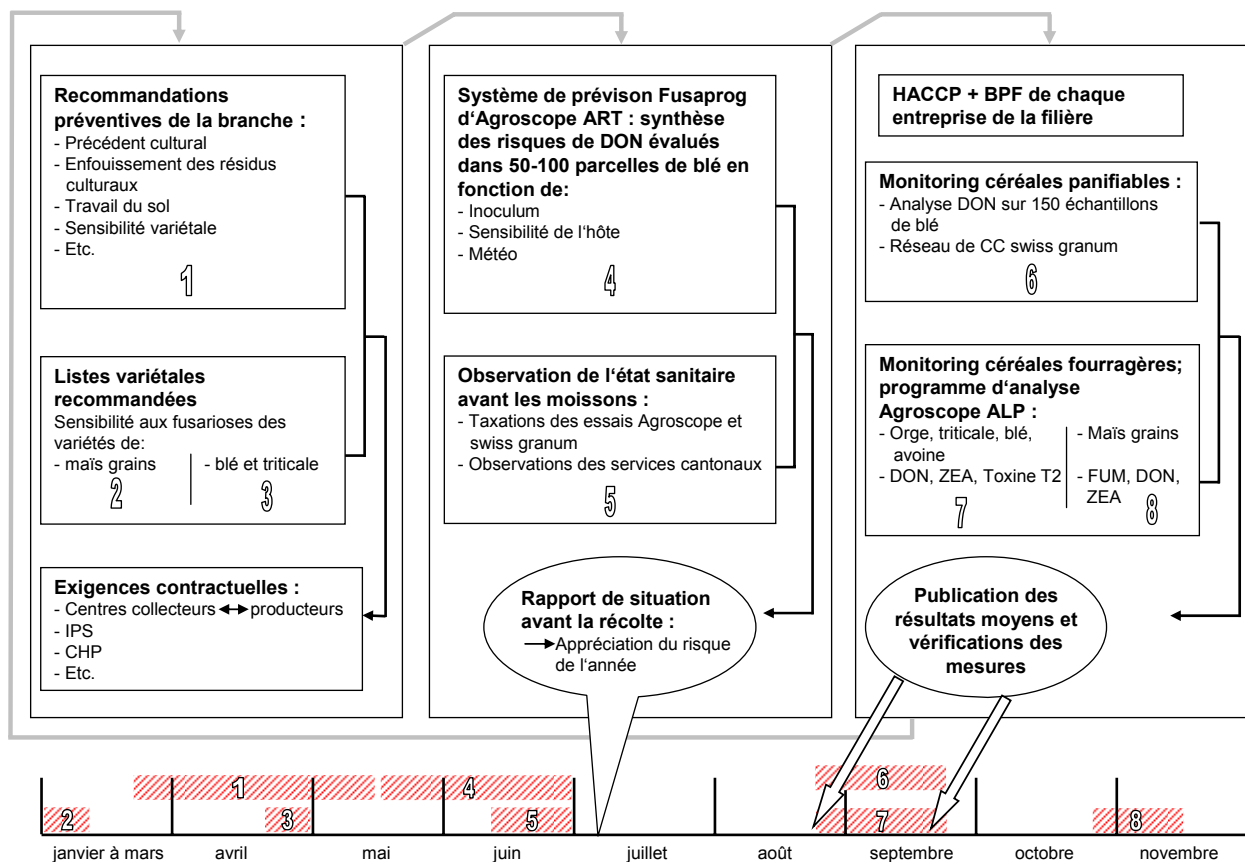
- 1) Recommandations préventives au niveau de la production et de la prise en charge des céréales, listes variétales décrivant les sensibilités aux fusarioses
- 2) Appréciation du risque avant les moissons établie principalement à l'aide d'un modèle de prévision et de résultats d'observations aux champs
- 3) Monitoring après la récolte reposant sur les résultats d'analyses d'échantillons prélevés auprès de centres collecteurs et de moulins

Le risque avant la récolte (2<sup>ème</sup> niveau) est apprécié en début juillet au sein du groupe de travail « Sécurité alimentaire ». Pour ce faire, tous les résultats disponibles des taxations et prévisions de fusarioses des épis sont pris en compte. Il s'agit en particulier des sources d'informations suivantes : modèle de prévision FusaProg d'Agroscope ART, essais variétaux d'Agroscope ACW, essais variétaux pratiques de swiss granum effectués en collaboration avec le Forum Ackerbau et le Groupe cultures Romandie, essais et observations de différents services cantonaux. Pour les deux sources précitées, le secrétariat se charge de rassembler et d'évaluer tous les résultats disponibles. Les attaques de fusarioses des épis étaient encore plus fréquentes et plus élevées qu'en 2007 (année déjà favorable à la maladie). Le risque de mycotoxines lors de la récolte 2008 a été jugé encore plus élevé. Une circulaire avec un descriptif de l'état de situation, une appréciation du risque de l'année et des recommandations pratiques pour les centres collecteurs a été établie le 8 juillet 2008. Elle a été envoyée à tous les premiers intervenants, ainsi qu'aux moulins panifiables et fourragers.

L'appréciation de la situation après la récolte (3<sup>ème</sup> niveau) repose sur les résultats d'analyses suivants : monitoring auprès d'un réseau de 50 centres collecteurs pour le blé panifiable (coordination et financement swiss granum), programme d'analyses effectué par Agroscope ALP pour les céréales fourragères, ainsi que les résultats d'analyses des entreprises privées recensés par le secrétariat. Une première évaluation a eu lieu le 20 août 2008 au sein du groupe de travail « Sécurité alimentaire », lorsqu'environ un tiers des échantillons était analysé. Ce point de situation a permis d'établir une circulaire dans laquelle les recommandations ont été précisées (parution le 25.08.2008). Le groupe de travail précité s'est réuni une dernière fois le 24 septembre 2008 pour prendre connaissance des résultats définitifs des analyses Elisa. Des analyses HPLC ont finalement été effectuées sur les échantillons de blé panifiable dépassant 1 mg / kg de DON au test Elisa. Les résultats définitifs complets ont été présentés à l'occasion de la journée de la qualité, le 7 novembre 2008 et on fait l'objet d'un communiqué de presse publié le 10 décembre 2008.

## Schéma 1 :

# Concept de gestion des risques de mycotoxines de swiss granum



## B. Résultats des analyses

Sur un total de 132 échantillons de blé panifiable analysés en 2008, respectivement 130 en 2007, les résultats obtenus au test Elisa étaient les suivants :

	Blé 2008	Blé 2007
Nombre d'échantillons analysés	132	130
Echantillons 0 mg/kg DON <i>n =</i>	50% 66	48% 62
Echantillons > 0 - 0.75 mg/kg DON <i>n =</i>	43% 57	39% 51
Echantillons > 0.75 - 1.25 mg/kg DON <i>n =</i>	5% 7	11% 14
Echantillons > 1.25 - 2 mg/kg DON <i>n =</i>	0% 0	0% 0
Echantillons > 2 mg/kg DON <i>n =</i>	2% 2	2% 3

> 0 s'entend supérieur à la limite de détection (0.2 mg/kg)

Pour interpréter les résultats, il faut savoir que les échantillons analysés n'ont subi qu'un pré-triage. Avant de pouvoir être commercialisé, le blé doit encore être soumis à un triage supplémentaire qui permettrait de réduire encore un peu une éventuelle contamination en mycotoxines.

Malgré des conditions climatiques particulièrement favorables aux fusarioses, les lots présentant des teneurs en DON dépassant la valeur limite de 1.25 mg / kg étaient rares et ne représentaient que 1.5% des cas. On constate toutefois que la proportion de lots faiblement contaminés (traces ou teneurs inférieures à la valeur limite) était relativement élevée, puisqu'elle se situait à environ 45%. Par rapport à l'année précédente, on a enregistré en 2008 un plus grand nombre de cas présentant de faibles teneurs en DON (jusqu'à 0.75 mg / kg), mais moins de cas se situant entre 0.75 et 1.25 mg / kg de DON.

Les deux échantillons dépassant 1.25 mg/kg de DON au test Elisa ont obtenu des valeurs de 1.9 et 2.1 mg/kg à l'analyse HPLC. Un lot se situant à ce niveau de contamination a de bonnes chances de pouvoir être ramené en dessous de 1.25 mg/kg de DON avec un triage intensif supplémentaire. On constate donc que les cas de fortes contaminations étaient des exceptions pour le blé panifiable.

Les cas de contamination en DON étaient par contre nettement plus fréquents et d'un niveau plus élevé pour les variétés de blé fourrager. Ceci s'explique probablement par leur plus grande sensibilité aux fusarioses des épis. Des teneurs supérieures à 1 mg/kg de DON ont été enregistrées dans environ 12% des cas, ceci autant dans le programme d'analyses effectuées par Agroscope – ALP que dans l'enquête menée par swiss granum auprès d'entreprises privées.

## **4.5 Critères de qualité des céréales fourragères**

### **A. Acides gras insaturés**

L'indice IPM exprimant la quantité d'acides gras mono et poly-insaturés est toujours un critère qualitatif important pour le maïs grains et l'orge. Une appréciation des variétés par rapport à ce critère a été introduite depuis plusieurs années dans les listes recommandées, afin de permettre une utilisation ciblée selon la catégorie d'animaux considérée (faible indice pour les porcs, indice plutôt élevé pour les poules pondeuses et les vaches laitières, neutre pour les bovins à l'engrais). Un excès d'acides gras insaturés dans l'affouragement des porcs a des répercussions négatives sur la qualité de la matière grasse avec pour conséquences des réactions de prix. L'orge ne peut donc plus simplement entrer dans la composition d'une ration dans n'importe quelle quantité. Elle doit être utilisée de façon ciblée, en optimisant la composition des aliments.

Pour l'orge et le maïs grains, des analyses sont effectuées chaque année dans les essais variétaux, afin d'adapter en conséquence l'appréciation de l'indice dans les listes recommandées. Pour le blé fourrager et le triticale, les spécialistes d'Agroscope ALP et de la branche sont arrivés à la conclusion qu'il n'était pas nécessaire d'introduire le critère IPM dans le descriptif des variétés. Malgré certaines différences variétales, il a en effet été démontré que le niveau global d'IPM était nettement plus bas pour ces espèces que pour l'orge ou le maïs grains et toujours favorable du point de vue de

l'alimentation animale. Par sécurité, des analyses sont tout de même effectuées sur les nouvelles variétés de blé fourrager avant leur inscription sur la liste recommandée.

Les résultats de notre programme d'analyses ont montré qu'il existait des différences statistiquement significatives entre les variétés d'orge. Comme pour le maïs, on trouve une grande variation entre les années et les lieux de culture. Comme il n'y a pas d'interaction entre les variétés et les années de culture, respectivement les lieux de culture, une variété avec un IPM bas présentera toujours des valeurs relativement basses quel que soit le lieu de culture.

## **B. Poids à l'hectolitre**

Depuis plusieurs années, il est difficile de trouver de nouvelles variétés d'orge avec des poids à l'hectolitre élevés, ceci même parmi les variétés à deux rangs. Cette situation s'explique par le fait que les programmes de sélection étrangers dont nous dépendons accordent plus d'importance à des critères qualitatifs brassicoles. Dans les essais des trois dernières années pour l'admission à la liste recommandée, de nombreuses variétés en test ont même obtenu des valeurs éliminatoires sur ce critère et ont dû être abandonnées (< 63-64 kg/hl). Ceci était le cas à la fois dans les essais d'Agroscope et de swiss granum. Une nouvelle variété performante sur le poids à l'hectolitre a toutefois pu être inscrite sur la liste recommandée de 2009. Deux lignées prometteuses sont en cours d'expérimentation en vue d'une prochaine inscription.

S'agissant du blé fourrager, nous sommes aussi dépendants des programmes de sélection étrangers et il n'a pas été possible de trouver des variétés fourragères possédant des poids à l'hectolitre élevés. Sur ce critère, les blés fourragers sont clairement inférieurs aux variétés panifiables, surtout par rapport à celles issues du programme de sélection suisse. Le barème de poids à l'hectolitre en vigueur pour le blé fourrager tient compte de cette situation. Ce critère est bien entendu pris en compte dans le choix des variétés à inscrire sur la liste recommandée.

## **4.6 Recensements du marché**

### **A. Surfaces et quantités**

Comme les années précédentes, le département de statistiques de l'Union suisse des paysans a été mandaté par swiss granum pour recenser les surfaces semées (janvier et mai) et procéder à des estimations de récoltes (avril, mai et juin pour toutes les cultures, ainsi qu'en août pour le maïs grains).

Dès qu'une part importante de la nouvelle récolte est réceptionnée, le secrétariat de swiss granum effectue une nouvelle estimation de récolte au moyen d'une enquête téléphonique auprès d'un réseau de 34 centres collecteurs qui représentent ensemble environ 45% du marché suisse. La méthode consiste à comparer les quantités prises en charge par rapport à celles de l'année précédente et à pondérer les différences relatives (%) par rapport aux parts de marché respectives des centres collecteurs.

Une fois les réceptions terminées, le secrétariat recense les quantités prises en charge par espèce et par classe auprès de tous les premiers intervenants répertoriés. La

grande majorité des centres collecteurs annonce rapidement ses quantités, alors que plusieurs rappels sont nécessaires pour une minorité d'entre-eux.

Comme les années précédentes, un flou subsiste à propos des quantités de céréales et de protéagineux écoulées ou utilisées directement sans transiter par un centre de collecte (besoins propres, vente directe, installations de transformation mobiles, etc.). Pour cette raison, l'appréciation des quantités produites donne lieu aux deux principaux types de données suivantes : les « Quantités prises en charges totales » recensées par swiss granum auprès de tous les premiers intervenants répertoriés et la « Production indigène utilisable totale » estimée par l'USP en fonction de différents recensements et calculs d'extrapolation (voir tableau 6).

Les résultats des recensements et des estimations ont été régulièrement publiés dans la presse agricole ainsi que sur notre site Internet.

**Tableau 6 :** Quantités de céréales panifiables produites en 2008 (tonnes, données provisoires)

	Quantités livrées totales en 2008 ①	Production de semences ②	Besoins propres, secteur fourrager ②	Besoins propres, secteur alimentaire ②	Production utilisable totale
Blé Top	111'080	} 17'930	} 43'170	} 4'000	} 543'100
Blé I	210'040				
Blé II	82'180				
Blé III	2'830				
Blé biscuit	6'110				
Blé fourrager	65'750				
<b>Total blé</b>	<b>477'990</b>	<b>17'930</b>	<b>43'170</b>	<b>4'000</b>	<b>543'100</b>
<b>dont blé propre à la panification</b>	<b>412'240</b>				
Seigle panifiable	10'420	360	720	100	10'880
Seigle fourrager	740				1'460
Epeautre panifiable	11'070	650	80	100	11'820
Epeautre fourrager	20				100
Autres céréales panif.	680	0	310	60	1'040
<b>Total blé + seigle + épeautre</b>	<b>500'920</b>	<b>18'940</b>	<b>44'280</b>	<b>4'260</b>	<b>568'400</b>
<b>dont céréales propres à la panification</b>	<b>434'410</b>			<b>4'260</b>	<b>438'670</b>

① Quantités recensées par swiss granum auprès d'environ 300 premiers intervenants, production de semences non comprises.

② Estimations du Département de statistiques de l'Union suisse des paysans.

## **B. Prix du marché**

L'article 27 de la Loi sur l'agriculture stipule : « Le Conseil fédéral soumet à observation des prix des marchandises faisant l'objet de mesures fédérales de politique agricole, et ce à tous les échelons de la filière allant de la production à la consommation. ... ».

L'OFAG a débuté les recensements pour les céréales panifiables à partir de l'année 2003. Les premières publications ont débuté en juin 2004. L'OFAG a ensuite entrepris le recensement des prix de la farine panifiable qui ont été publiés pour la première fois en septembre 2007. Le recensement des prix des aliments fourragers a quant à lui débuté en 2006, avec une première publication des résultats en fin août 2008 seulement. Des difficultés de méthodologie et des divergences d'opinions entre l'administration et la branche sont à l'origine de ce retard. Ce dossier suscite d'ailleurs encore des contestations et des critiques de la part de la branche.

La qualité des bulletins ne donnant toujours pas satisfaction, autant par rapport au contenu qu'à la présentation, le Comité s'est prononcé pour une reprise de l'observation des prix des céréales par le secrétariat de swiss granum, sous la forme d'un mandat de prestations.

Lors d'un entretien qui eu lieu le 5 février 2009, les représentants de l'OFAG ont expliqué que de nombreux signaux allaient dans le sens d'un renforcement de l'observation du marché, à l'avenir. L'administration fédérale a décidé de procéder tout d'abord à un inventaire de tous les prix soumis actuellement à une observation. Pour cette raison, elle n'a pas encore pu se prononcer, autant sur la forme que sur l'institution qui serait mandatée à cet effet. S'agissant de la fréquence des publications et de la plate-forme de diffusion des bulletins actuels, l'OFAG s'est déclarée ouverte à d'autres propositions.

### **4.7 Recensement de la qualité des récoltes**

Les différents recensements durant la récolte 2008 ont été effectués selon le même concept que lors des campagnes précédentes.

Le secrétariat effectue tout d'abord des enquêtes téléphoniques auprès d'un réseau de 34 centres collecteurs représentatifs, afin de recenser les premiers critères de qualité tels que le poids à l'hectolitre, le temps de chute, l'humidité et la qualité extérieure du grain.

Des analyses sont ensuite effectuées sur des échantillons de trois à quatre variétés principales par région, prélevés auprès d'un réseau représentatif de 22 centres collecteurs. Les échantillons sont acheminés au Moulin de Balchenstahl qui est chargé de les trier et de les moudre. Les analyses et les tests de panification sont ensuite effectués par l'Ecole Professionnelle Richemont. Le choix des variétés par région est vérifié chaque année en fonction de l'évolution de leurs parts de marché.

Depuis quelques années, on constate que les variétés dominantes changent plus rapidement et diffèrent de plus en plus d'un centre collecteur à l'autre. Ceci pose des problèmes pour le choix des variétés principales, condition nécessaire à la constitution d'échantillons moyens par région. Pour permettre une comparaison des résultats d'une

année à l'autre, il est aussi nécessaire de prélever une quatrième variété l'année du changement. La variété amenée à disparaître permet une comparaison avec les résultats de l'année précédente. La nouvelle variété procure les résultats de référence pour l'année suivante. Bien entendu, ces changements engendrent une plus grande quantité d'échantillons à analyser et ainsi des frais plus élevés l'année du changement.

Les résultats définitifs des tests rapides ont été publiés dans la presse agricole et sur notre site Internet le 9 septembre 2008, ceux des analyses complètes de laboratoire le 16 septembre 2008. Les résultats des tests de panification étaient disponibles sur notre site dès la fin novembre 2008. Tous les résultats ont été présentés à l'occasion de la « Journée de la qualité » (voir § 4.8).

## **4.8 Journée de la qualité 2008**

La « Journée de la qualité », organisée conjointement avec l'Information suisse sur le pain (ISP), a eu lieu le 7 novembre 2008 à la Haute école suisse d'agronomie de Zollikofen.

La première partie était consacrée comme d'habitude à la présentation des résultats de qualité de la récolte de blé 2008, ainsi qu'à l'appréciation de la qualité des variétés testées dans le réseau d'essais d'Agroscope et le réseau des essais culturaux de swiss granum.

La deuxième partie était dédiée à la problématique des mycotoxines. Le chimiste cantonal de l'Etat de Vaud a présenté les nouvelles valeurs limites entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2008 pour le secteur alimentaire et les contrôles officiels mis en place. Swiss granum a présenté le concept mycotoxines et les résultats 2008 du monitoring sur le blé panifiable. Un spécialiste d'Agroscope Reckenholz - Tänikon ART a ensuite exposé les facteurs d'infection et l'influence des techniques culturales sur les contaminations de mycotoxines (rotation, travail du sol, variétés). Il a également rappelé les recommandations préventives au niveau de la production. On a ensuite assisté à une information d'Agroscope Changins – Wädenswil ACW sur l'état de la recherche en matière de résistance variétale et sur les méthodes d'analyses disponibles, notamment les tests rapides. A cette occasion, les premiers résultats obtenus avec la nouvelle méthode « smartnose » ont été présentés. Un spécialiste de la Fenaco a traité les thèmes de la gestion du risque au niveau des centres collecteurs et des contrôles à mettre en place à cet échelon. Il a également rappelé les recommandations pratiques pour les différentes étapes de manutentions (triage, nettoyage, stockage). Cette partie s'est terminée par une table ronde, animée par Andreas Keiser de la Haute école suisse d'agronomie, sur le thème de la gestion des lots contaminés.

La journée a connu un grand succès avec la participation d'environ 140 personnes, dont 15 orateurs et participants à la table ronde. Il s'agit de la meilleure fréquentation depuis que cette journée est mise sur pied. Un questionnaire d'évaluation a mis en évidence l'intérêt et la satisfaction des participants. Quelques améliorations peuvent encore être apportées au niveau de la documentation de cours. Le buffet dînatoire permettant de nombreux contacts et échanges d'informations a été apprécié par la grande majorité des participants.

## 4.9 Examens variétaux

Les examens variétaux permettent d'obtenir les résultats agronomiques et qualitatifs nécessaires à l'établissement des différentes listes recommandées. Le concept en place depuis plusieurs années a fait ses preuves et a été reconduit. Le secrétariat assure l'adaptation et la mise à disposition des protocoles expérimentaux (essais agronomiques et analyses de qualité), la coordination, la fourniture des semences et la livraison du matériel nécessaire au prélèvement et à l'acheminement des échantillons à analyser.

### **L'expérimentation variétale comprend les deux réseaux suivants :**

- Les essais auprès d'Agroscope (ACW et ART) constituent le réseau principal pour toutes les espèces de céréales, de protéagineux et d'oléagineux. Cette infrastructure permet de tester les variétés dans des conditions expérimentales scientifiques rigoureuses.
- Les essais culturaux de blé d'automne et d'orge d'automne effectués en collaboration avec le « Forum Ackerbau Ostschweiz » et le « Groupe cultures Romandie ». Ils permettent de tester les caractéristiques agronomiques et qualitatives dans des conditions proches de la pratique (Extenso et PER). L'évaluation des résultats agronomiques est déléguée, sous mandat, à la Haute école suisse d'agronomie (HESA). Pour le blé, les tests de qualité sont effectués uniquement sur le procédé PER.

Depuis la récolte 2008, une nouvelle structure expérimentale est en place pour les essais culturaux de blé d'automne. Il s'agit d'essais en petites parcelles avec répétitions, dans 10 lieux, répartis sur l'ensemble du territoire suisse. Cette structure permet de tester toutes les variétés (classes Top à fourrager) dans les mêmes essais, avec une capacité de 24 places. Les résultats peuvent désormais faire l'objet d'une évaluation statistique, apportant une meilleure fiabilité. Pour tenir compte des besoins de tous les partenaires, différents modules ont été mis en place : Module PER pour la liste recommandée (24 places), module Extenso (12 places) et module de démonstration (12 places sans répétition) pour les besoins des cantons. Les semences sont préparées de manière centralisée par DSP. Pour certains lieux non équipés en machines de semis et de récolte pour petites parcelles, des collaborations avec des firmes externes ont été trouvées par le secrétariat. L'entier de la quantité produite est récolté et acheminé à Agroscope ART qui est mandaté pour le triage, le pesage et les premières mesures de qualité.

La restructuration des essais culturaux de blé d'automne a également incité le déplacement des essais d'Agroscope aux côtés des essais culturaux dans quatre lieux. Ceci devrait permettre des synergies pour différents travaux. Cet exemple est une bonne illustration de la collaboration étroite et efficace entre la recherche agronomique, l'interprofession et la vulgarisation cantonale.

Dans l'ensemble, la mise en place de la nouvelle structure expérimentale des essais culturaux de blé d'automne et la coordination des différentes tâches ont bien fonctionné. La vitesse de transmission des résultats bruts aux 10 expérimentateurs doit toutefois encore être améliorée. Les résultats ont fait l'objet d'un communiqué publié en fin août dans la presse agricole. Le rapport final a été réalisé en fin d'année et comprenait les résultats complets de qualité.

Concernant les essais culturaux d'orge d'automne, les partenaires sont favorables à la mise en place d'une structure expérimentale semblable à celle du blé à partir des semis de 2010.

## **4.10 Listes recommandées**

### **A. Etablissement des listes recommandées**

**Les listes recommandées (LR) suivantes ont été établies :**

- LR 2009 du tournesol, établie en novembre 2008
- LR 2009 des pois protéagineux, du soja, de la féverole et du lupin, établies en novembre 2008
- LR 2009 du maïs, établie en janvier 2009
- LR 2010 du colza, établie en janvier 2009
- LR 2010 de l'orge, du triticales et de l'avoine, établies à fin avril 2009
- LR 2010 du blé, du seigle et de l'épeautre, établies à fin avril 2009

**Dans les listes recommandées précitées, on note les nouvelles inscriptions suivantes :**

- Soja : Opaline, Protéix
- Pois protéagineux de printemps : Mascara, Starter, Gregor
- Maïs grains : Lapriora, Ricardinio, Ambrosini, ES-Progress, ES Charles
- Maïs d'ensilage : Tiago, Delizia, Fabregas, Ambrosini, Ayrro, PR39T45
- Blé d'automne : CH Claro (Top), Muretto (I), Impression (III); déclassé de Ludwig (II), Caphorn (III)
- Blé de printemps : CH Trovat (TOP), CH Campala (I)
- Colza : Ladoga, DK Cosmos

Aucune nouvelle inscription n'est à signaler pour les espèces suivantes : tournesol, pois protéagineux d'hiver, seigle, orge, triticales, avoine, féverole et lupin.

Toutes les listes recommandées ont été éditées selon le même concept global de publication que les années précédentes (publication commune pour la « Revue suisse d'agriculture », « Agrarforschung », les fiches techniques d'Agridea, les besoins internes de swiss granum ainsi que tout organisme intéressé).

### **B. Critères d'admission sur la liste recommandée**

Les conditions d'admission à la liste recommandée définies et affinées durant les années précédentes pour les différentes espèces ont fait leur preuve et ont été reconduites. La meilleure prise en compte de la teneur en gluten humide pour déterminer la classe de qualité du blé est le seul changement intervenu (voir points C et D). Ces lignes directrices claires et objectives facilitent grandement les discussions pour l'inscription des nouvelles variétés. Bien entendu, celles qui se situent à la limite des exigences doivent être analysées et débattues plus en détail.

## **C. Problématique du gluten humide**

Depuis quelques années, on observe une diminution globale de la teneur en gluten de la production indigène de blé. Ceci s'explique par les changements importants survenus au niveau de l'assortiment variétal. Il y a six à dix ans, les variétés dominantes étaient Runal pour la classe Top, Arina pour la classe I et dans une moindre mesure Galaxie pour la classe II. Représentant ensemble environ 55% du marché du blé panifiable au tout début des années 2000, ces trois variétés ont chuté à environ 25% actuellement. Plusieurs des variétés inscrites durant les cinq à six dernières années ont progressé rapidement, en raison de très bons potentiels de rendements, mais elles possèdent malheureusement des teneurs clairement plus faibles en gluten humide (ex : Ludwig).

Dans la situation précitée, les meuniers ont des difficultés à produire des farines qui remplissent les exigences qualitatives de la boulangerie. Ils sont souvent contraints d'ajouter du gluten dans les farines, alors qu'une bonne partie de la boulangerie souhaite le moins d'adjuvants possibles. Par ailleurs, le gluten est en grande partie importé.

Au niveau de la boulangerie, la teneur en gluten humide est un facteur déterminant sur la qualité du produit fini. De trop faibles teneurs sont notamment à l'origine de volumes insuffisants. Ceci est particulièrement le cas dans des processus de fabrication industrielle et avec la technique du froid contrôlé qui est aussi très utilisée dans la boulangerie artisanale. Ces nouvelles technologies sont en progression pour faire face à la concurrence accrue et satisfaire au mieux les exigences des consommateurs.

Pour enrayer la diminution globale de la teneur en gluten humide, des valeurs limites ont été introduites dans la méthode de détermination des classes de qualité du blé, en complément du système d'indices globaux (voir point C).

## **D. Appréciation de la classe de qualité du blé**

La classe de qualité du blé est définie à l'aide d'un indice de qualité global et de valeurs limites de teneurs en gluten. Les exigences pour chacune des classes de qualité sont décrites dans les tableaux 7 et 8 ainsi que dans le graphique 2.

L'indice de qualité global se calcule à partir des résultats de diverses analyses de laboratoire et de tests de panification effectués. Les analyses de laboratoire sont effectuées de manière identique dans les deux réseaux d'essais. Ceci n'est par contre pas le cas pour les tests de panification. Dans le réseau d'essais Agroscope, les tests de panification comprennent une partie effectuée sur petits pains à Changins et une autre sur grands pains auprès du Centre Professionnel Richemont à Pully. Pour le réseau d'essais pratiques de swiss granum, les tests de panification sont effectués sur grands pains à la fois auprès de l'Ecole Professionnelle Richemont, de Swissmill et de Jowa. Les différents résultats sont convertis en points à l'aide d'un barème spécifique (schéma 90). Les analyses de laboratoire et les tests de panifications disposent chacun d'un maximum théorique de 100 points, soit 200 points au total.

Des valeurs limites de teneur en gluten humide sont fixées pour les classes Top, I et II (voir tableaux 7 et 8). Ces valeurs sont adaptées en fonction du niveau global de l'année, au moyen d'un facteur de correction calculé sur des variétés de référence

(moyenne de l'année divisée par la moyenne des dix dernières années). Autrement dit, la valeur limite sera plus élevée une année où les teneurs en gluten sont globalement élevées et inversement.

Pour tenir compte des variations entre années et réseaux, une variété doit remplir les exigences qualitatives de la classe correspondante, en règle générale, au moins trois fois sur quatre (combinaisons année × réseau) lors de son admission, pour les indices de qualité globaux comme pour les valeurs limites de teneurs en gluten.

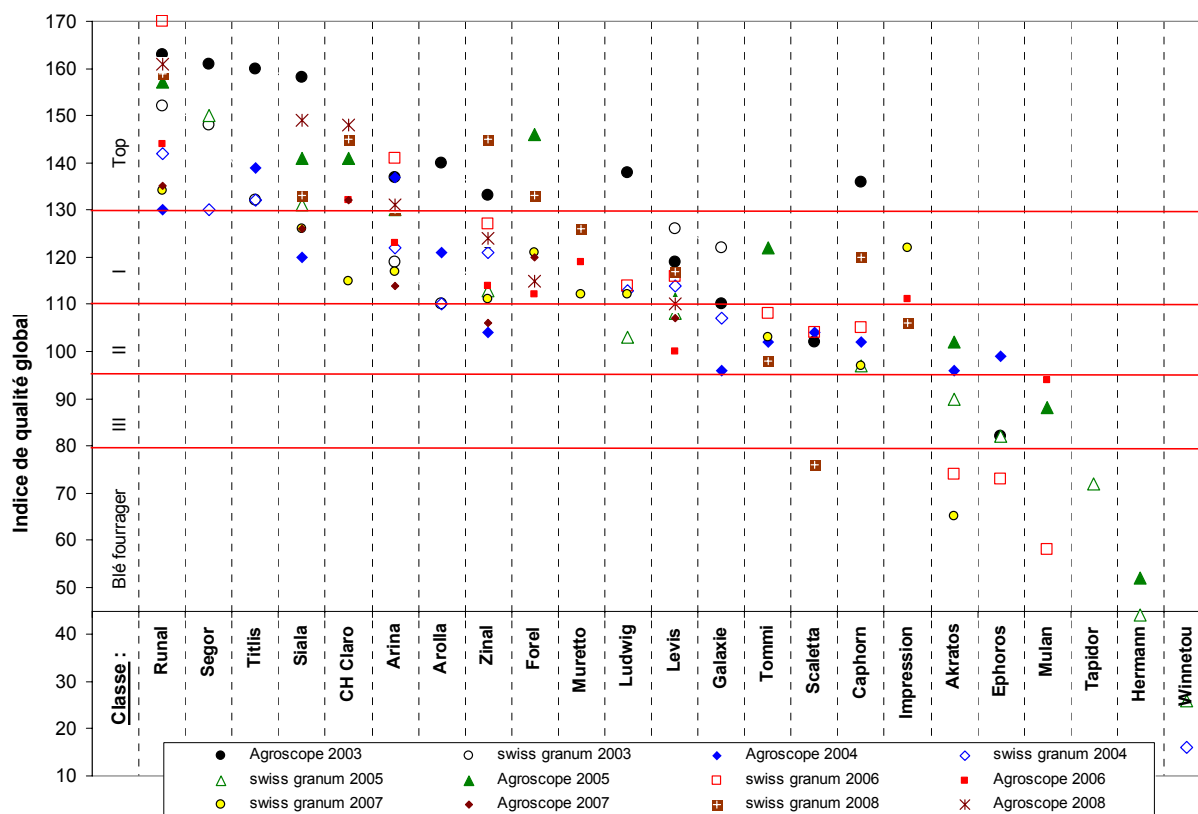
Possédant des teneurs en gluten bien inférieures aux limites fixées, Ludwig et Caphorn ont dû être rétrogradées d'une classe de qualité. Ce changement n'entrera toutefois en vigueur qu'à partir de la récolte 2010. Pour les autres variétés figurant déjà sur la liste, la situation sera reconsidérée avec les résultats de qualité de la récolte 2009. Les résultats actuels montrent des teneurs insuffisantes pour certaines variétés de la liste, notamment Siala et Forel. D'éventuels autres changements de classes n'entreront en vigueur qu'à partir de la récolte 2011.

**Tableau 7 :** Exigences pour l'inscription d'une variété de blé sur la liste recommandée de swiss granum

<b>Classe de qualité</b>	<b>Indice de qualité requis (points)</b>	<b>Valeurs limites de teneurs en gluten (%)</b>	<b>Indice agronomique requis (points)</b>
<b>Top</b>	> 130	≥ 31% *	> 95
<b>I</b>	> 110 à 130	≥ 29% *	> 103
<b>II</b>	> 95 à 110	≥ 27% *	> 110
<b>III</b>	> 80 à 95		> 115
<b>Fourrager</b>	≤ 80		> 120
<b>Biscuit</b>	critères spécifiques		> 110

\* Valeurs limites modulées en fonction du niveau global de l'année.

**Graphique 2 :** Indices de qualité globaux des variétés de blé d'automne dans les deux réseaux d'essais (Agroscope et swiss granum)



**Tableau 8 :** Teneurs en gluten humide (%) dans les essais culturaux de blé d'automne

	Top					I					II					III		
	Runal	Segor	Titilis	CH Claro	Siala	Arolla	Zinal	Forel	Arina	Muretto	Levis	Galaxie	Ludwig	Tommi	Scaletta	Caphorn	Impression	Akratos
2001	34.0	33.9	35.0						34.7		28.9	26.2						
2002	39.3	37.7	36.7						41.1		30.5	33.7						
2003	42.6	39.1	43.1			41.6	36.1		42.3		33.9	35.6						
2004	33.6	32.0				28.9	27.6		35.3		26.6	29.3	29.0					
2005	35.2	36.0			30.9		28.3		36.9		29.6		26.2			23.4		25.8
2006	36.3				34.0		26.9		34.8		26.6		27.7	27.9	30.3	22.9		23.4
2007	33.1			29.7	31.4		27.4	26.7	36.7	27.4	27.7		26.9	25.4		23.8	25.4	24.9
2008	33.8			28.7	28.5		32.6	28.5	33.6	29.4	25.5			25.4	30.5	25.5	23.1	

Teneur en gluten de niveau Top. Valeurs limites pondérées pour 2001 à 2008: resp. 34.5, 30.7, 37.7, 28.9, 31.4, 30.2, 29.1 et 28.6  
 Teneur en gluten de niveau I. Valeurs limites pondérées pour 2001 à 2008: resp. 32.3, 28.7, 35.2, 27.1, 29.4, 28.3, 27.2, 26.8.  
 Teneur en gluten de niveau II. Valeurs limites pondérées pour 2001 à 2008: resp. 30.0, 26.7, 32.8, 25.2, 27.4, 26.3, 25.4, 24.9  
 Teneur en gluten inférieur au niveau II

## 4.11 Mandat de prestations oléagineux

### A. Transformation, soutiens alloués en 2008

Les contributions à la transformation ont été légèrement relevées par rapport à la récolte 2007. Cette adaptation visait à améliorer l'attrait économique des oléagineux à l'échelon de la production, afin de développer une offre qui est encore insuffisante. Pendant l'année civile 2008, 81'508 t d'oléagineux ont été transformées, soit environ 2% de moins que l'année précédente, alors que la surface globale est restée relativement stable. Cette baisse s'explique par la modeste récolte 2008 de colza et de tournesol.

En 2008, les prix à la production ont été soutenus à l'aide de contributions à la transformation à hauteur de Fr. 4'699'683.-. Le montant versé était inférieur d'environ Fr. 140'316.- au budget. Ceci est principalement dû aux échanges de colza indigène entre les exploitations MPR et les huileries alimentaires (compensation de récolte) qui permettent des économies. Les faibles quantités de tournesol jouent aussi un rôle, mais de moindre importance. Comme toujours, le secteur des huiles alimentaires a nécessité le plus de moyens, suivi par les secteurs des MPR et des aliments fourragers. La production de semences de soja et la fabrication de tofu ne jouent pratiquement aucun rôle au niveau des moyens financiers.

**Tableau 9 :** Quantités transformées et contributions à la transformation versées durant l'année civile 2008 (parties des récoltes 06 et 07)

Oléagineux	secteur	Quantités (t)	Soutiens (Fr./t)	Contributions totales (Fr.)
Colza	Huiles alimentaires	63'811.812	40.- / 45.-	2'745'059.10
Tournesol	Huiles alimentaires	3'633.055	85.- / 115.-	348'508.35
Tournesol HO	Huiles alimentaires	8'278.930	65.- / 95.-	626'730.05
Soja	Huiles alimentaires	989.167	180.- / 205.-	198'167.45
Soja	Produits alimentaires	19.130	180.- / 205.-	3'871.25
Soja	Produits fourragers	704.646	150.- / 185.-	115'132.55
Soja	Semences	42.314	180.- / 205.-	7'616.50
Colza	MPR	1'065.927	280.-	298'459.55
Colza	MPR échanges	2'963.784	100.- / 150.-	356'138.65
<b>Total 2008</b>		<b>81'508.765</b>		<b>4'699'683.45</b>

### B. Fin du mandat de prestations oléagineux

En mars 2007, le Parlement a décidé la suppression du mandat de prestation oléagineux à l'échéance du 30 juin 2009. La récolte 2008 était donc la dernière à bénéficier de soutiens à la transformation.

Comme les récoltes de tournesol et de soja ont lieu plus tard dans l'année, l'OFAG a autorisé la prise en compte des soldes de la récolte 2008 transformés durant le troisième trimestre 2009. Pour le colza alimentaire, la date ultime de transformation a

été fixée au 10 juillet 2009, afin de tenir compte des derniers soldes de la récolte 2008. Un délai de 10 jours a finalement été fixé pour la dernière annonce à swiss granum des quantités transformées, en vue de l'obtention des soutiens à la transformation.

Toutes les entreprises de transformations ont été contrôlées une dernière fois en 2009, entre mai et juillet pour la plupart d'entre-elles. Le solde financier revenant à la Confédération devra être remboursé pour le 30 novembre 2009. Le dernier rapport devra être remis à l'OFAG pour le 18 décembre 2009.

## **4.12 Suisse Garantie**

AMS est propriétaire de la marque de garantie Suisse Garantie. Swiss granum est l'organisation responsable du règlement sectoriel pour l'application concrète des directives dans le secteur des oléagineux et des céréales swiss granum. La troisième version du règlement sectoriel est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les tâches opérationnelles liées à sa mise en application sont déléguées au groupe de travail « Marque de garantie ». Les compétences des différents organes et leur mode de décision sont définis dans un règlement interne de fonctionnement. La gestion administrative des exploitations agricoles est déléguée à la FSPC (service de coordination pour les contrôles et la remise des passeports-produits). Conformément aux exigences de l'AMS, tous les centres collecteurs et les transformateurs doivent être certifiés, le respect des exigences incombant aux organismes de certification.

La totalité des surfaces de colza est conforme aux exigences de Suisse Garantie depuis la récolte 2006. Il en est de même pour le tournesol à partir de la récolte 2007.

Pour les céréales panifiables, un projet pilote a débuté lors de la récolte 2009 et une partie importante de la production suisse devrait être produite sous la marque Suisse Garantie, à partir de la récolte 2010. La branche souhaiterait toutefois éviter les doublons au niveau des contrôles d'inspection (niveau production agricole) et de certification (transformation). Certains programmes d'assurance qualité, comme Suisse Premium et IP-Suisse, sont en effet bien implantés et font déjà l'objet de contrôles approfondis. Une reconnaissance d'équivalence des ces programmes permettrait de régler la certification de Suisse Garantie en une seule procédure administrative et en réduirait ainsi les coûts. Après une analyse approfondie au sein du groupe de travail « Marque de garantie », une requête a été déposée auprès de l'AMS, demandant la reconnaissance des programmes Suisse Premium et IP-Suisse à l'échelon des centres collecteurs et l'acceptation de ces désignations depuis la livraison au centre collecteur, jusqu'à la livraison au moulin.

Pour terminer, le groupe de travail « Marque de Garantie » a entériné un règlement de sanctions valable pour l'échelon de la production primaire. Quelques modifications du règlement sectoriel sont aussi prévues et devront être soumises à l'approbation du Comité, puis de l'AMS.

#### 4.13 Projet de recherche sur le colza HOLL

Le développement du colza HOLL (de l'anglais high-oleic, low-linolenic) est le fruit d'un projet de recherche commun mis sur pied de juillet 2004 à fin 2008 avec les partenaires suivants : Agroscope ACW et ART, l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique, France), la société semencière Monsanto, fenaco, ainsi que les huileries Florin AG et Oleificio Sabo. La coordination était assurée par Didier Pellet d'ACW. Le partenariat comprenait non seulement une collaboration scientifique et technique, mais également une participation financière de chacune des parties. En ce qui concerne swiss granum, la contribution était financée entièrement par une cotisation spécifique prélevée sur les récoltes de colza 2004 à 2006. Agréé par la CTI (Commission pour la Technologie et l'Innovation de la Confédération), le projet a également bénéficié d'un soutien financier de la Confédération d'environ 50%. Le rapport final a été remis en avril 2009.

Le projet comprenait des essais agronomiques (aspects variétaux, influence du climat et des techniques culturales sur la qualité, etc.), des essais de production pilote et de transformation. Il a permis de développer rapidement une filière de production et de mise en valeur de colza HOLL. La progression rapide de la production parle d'elle-même. Avoisinant les 700 tonnes en 2004 et 2005, la production de colza HOLL est passée à 2'800 tonnes en 2006, 8'500 tonnes en 2007 et 12'400 t en 2008. Pour la récolte 2009, les quantités prévues étaient d'environ 15'000 tonnes.

Le colza HOLL a été développé pour offrir une alternative aux huiles saturées et éviter l'hydrogénation partielle. Possédant près de 80% d'acide oléique et moins de 3% d'acide  $\alpha$ -linoléique (oméga-3), l'huile de colza HOLL convient particulièrement bien comme huile de cuisson et de friture. Elle peut en effet être chauffée, car elle est peu sujette à l'oxydation et au risque de dégradation (dégagement de fumée ou de mauvaises odeurs). Grâce au projet initié en 2004 et à ce nouveau type de colza, une solution à la problématique de l'hydrogénation et des acides trans était disponible. Sans cette alternative, les débouchés pour le colza indigène auraient fortement chuté, car l'industrie se serait tournée vers d'autres types d'huile.

Bien entendu, la production de colza HOLL implique certaines contraintes. Les variétés HOLL ne sont pas encore aussi productives que les variétés classiques et un supplément de prix à la production est indispensable. Pour obtenir la qualité recherchée, le colza HOLL doit être isolé géographiquement et une lutte contre les repousses de colza classique est primordiale. Sa production implique aussi une grande vigilance pour éviter les mélanges, depuis le semis jusqu'au stockage dans les centres collecteurs.

Des progrès sont également nécessaires au niveau du profil qualitatif des variétés. Pour certaines utilisations industrielles, la teneur en acide gras linoléique des variétés HOLL est encore trop élevée. Des progrès génétiques sont donc nécessaires pour réduire encore cette teneur.

## 4.14 Projet de Livre commémoratif

Pour célébrer les dix ans de swiss granum, le Comité a décidé de réaliser un ouvrage qui sorte des sentiers battus. Pour une fois, pas de rapport technique, mais un éclairage nouveau et original. Les différentes activités de la filière sont en effet à l'origine de nombreuses expressions toujours bien vivantes de nos jours. Elles font partie de notre langage quotidien, même si ces métiers se sont beaucoup mécanisés et ne concernent désormais qu'une petite partie de la population.

*Il y a en effet longtemps que les moulins ne tournent plus avec le vent ni avec la force hydraulique et que les bœufs ne tractent plus les charrues. Pourtant on continue à se battre contre des moulins à vent, à amener de l'eau au moulin et on met parfois la charrue avant les bœufs !*

*Dans les pays favorisés, l'accès à la nourriture n'est plus une préoccupation quotidienne. Pourtant, on cherche toujours à se faire du blé pour ne pas être fauché comme les blés et se retrouver sur la paille. Bien que notre régime alimentaire se soit fortement modifié, le pain a gardé sa dimension symbolique d'aliment de base. On continue à gagner son pain à la sueur de son front pour pouvoir manger son propre pain, car le pain d'autrui est amer. Même si l'on sait que le pain noir ou complet est doté de propriétés diététiques supérieures, l'être humain préfère encore et toujours commencer par le plus agréable et ainsi manger son pain blanc le premier.*

*Une fois nourris de bonnes céréales, les animaux d'élevage seront comme des coqs en pâte. Le chef de la basse-cour pourra alors être fier comme un coq.*



Le livre commémoratif est un recueil d'expressions tirant leur origine de la filière des céréales et des oléagineux. Les plus intéressantes d'entre-elles font l'objet d'explications étymologiques et historiques rédigées par des linguistes des universités de Fribourg et de Bâle, dans un langage destiné au grand public. L'ouvrage est bilingue français-allemand, avec des renvois dans l'autre langue (format tête-bêche). Certaines expressions sont mises en scène par des illustrations humoristiques réalisées par Thierry Barrigüe. Les informations d'ordre professionnel se limitent à un avant-propos du Président et à un bref chapitre de présentation de swiss granum (historique, membres, tâches).

## **5 Marché des matières premières en 2007 – 2008**

### **5.1 Céréales panifiables**

#### **A. Importations**

La quantité du contingent tarifaire de céréales panifiables effectivement importée en 2008 s'est élevée à 87'629 tonnes (dont 84'900 t de blé tendre). Tenant compte de l'élargissement du contingent tarifaire de 70'000 à 100'000 tonnes, le taux d'utilisation s'est finalement élevé à environ 88%.

Outre les quantités de blé dans le cadre du contingent tarifaire, 15'894 tonnes de blé tendre ont été importées depuis les zones franches (11'797 t en 2007, 12'925 t en 2006), ainsi qu'environ 34'300 tonnes en dehors du contingent (surtout pour l'extraction d'amidon alimentaire). En prenant en compte les chiffres précités, les importations totales de blé tendre à fins alimentaires durant l'année 2008 se sont finalement élevées à 134'150 tonnes (positions tarifaires N°1001.9011 à .9039), soit 3'700 tonnes de plus qu'en 2007 et 31'650 tonnes de plus qu'en 2006.

S'agissant du blé, les pays de provenance étaient les suivants : Autriche (36%), Canada (19%), France (18%), Allemagne (16%), Hongrie (4%), Italie (3%), autres (4%).

#### **B. Offre indigène**

##### **Récolte 2008**

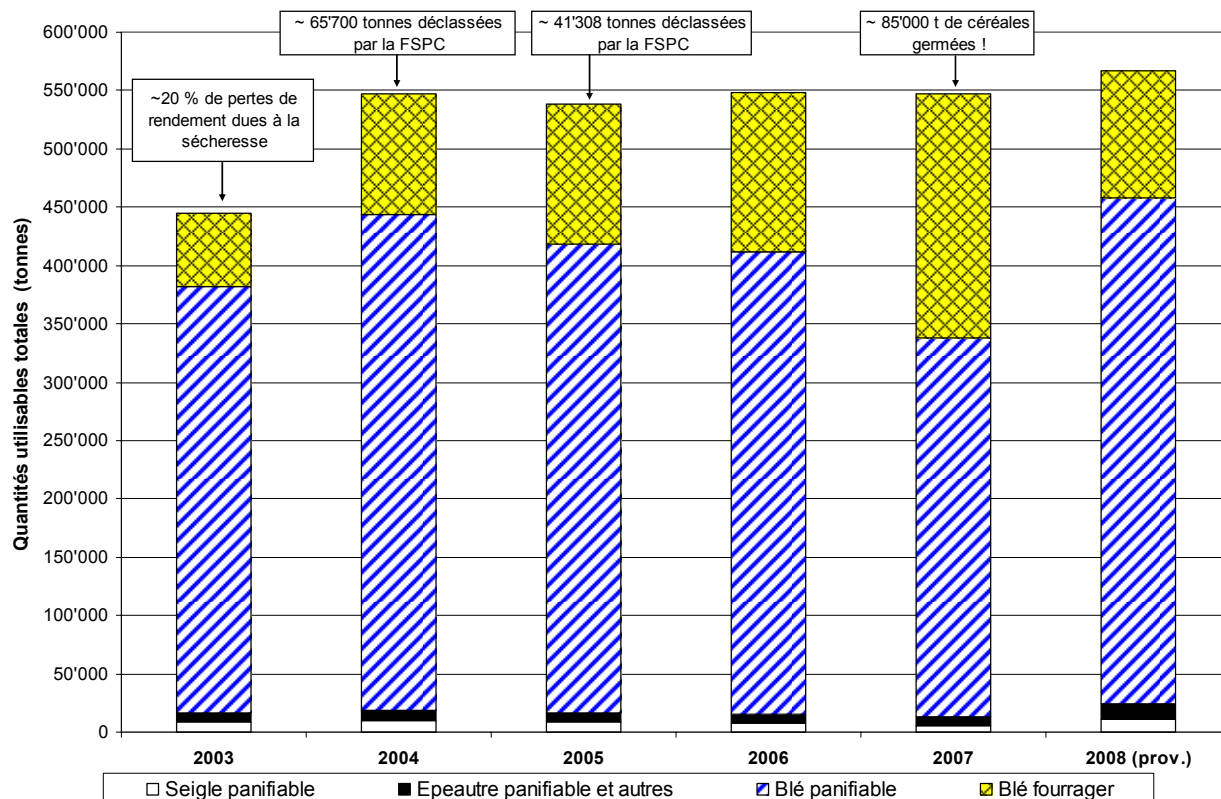
La récolte totale 2008 des espèces panifiables, s'est élevée à 568'400 tonnes, dont 543'100 tonnes de blé (y compris fins fourragères, besoins propres et production de semences). Ces valeurs sont supérieures de 2 à 3% à celles de la récolte 2007. En ce qui concerne le blé, la répartition entre les classes de qualité était la suivante (tous modes de production confondus) : 23.2% de Top, 43.9% de I, 17,2% de II, 0.6% de III, 1.3% de blé biscuit et 13.8% de blé fourrager.

La récolte 2008 n'a pratiquement pas été touchée par la germination sur pied. La quantité propre à la panification s'est finalement élevée à environ 438'700 tonnes (dont 416'200 t de blé). Les besoins du marché dans le secteur panifiable ont pu être couverts pour toutes les classes de qualité. Etant donné la situation équilibrée du marché, la FSPC a renoncé à toute mesure d'allégement. Pour mémoire, la récolte 2007 de céréales propre à la panification était inférieure de pratiquement 120'000 tonnes en raison de la germination.

La récolte 2008 était caractérisée par des poids à l'hectolitre et des temps de chute élevés (350 à 400 s), clairement supérieurs à ceux de l'année précédente. Les résultats au test de Zélény étaient bons, même s'ils n'arrivaient pas au niveau de ceux de 2007, année avec des valeurs particulièrement élevées sur ce critère. Les teneurs en protéines étaient bonnes et semblables à celles des deux campagnes précédentes. Les analyses complètes de laboratoire ont mis en évidence de bonnes teneurs en gluten humide, des surfaces d'extensogramme supérieures, ainsi que des valeurs élevées au test de l'amylogramme. Les taux d'hydratation étaient par contre un peu inférieurs à ceux de l'année précédente. Les pâtes présentaient, dans l'ensemble, une résistance au pétrissage assez

comparable à celle de 2007, avec un affaiblissement plus faible. La capacité de gélatinisation de l'amidon était deux à trois fois plus élevée. Les volumes des pains se situaient à un niveau normal.

**Graphique 3 : Approvisionnement en céréales panifiables**

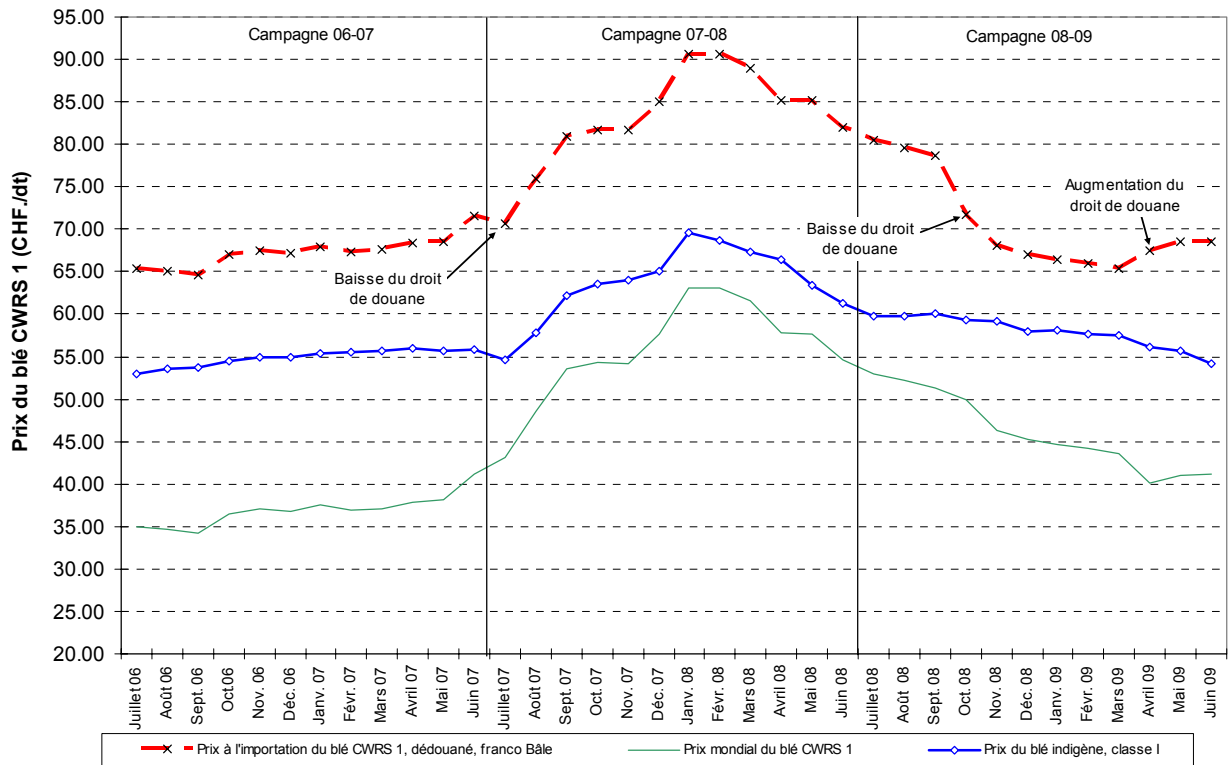


### C. Prix indicatifs et prix à l'importation

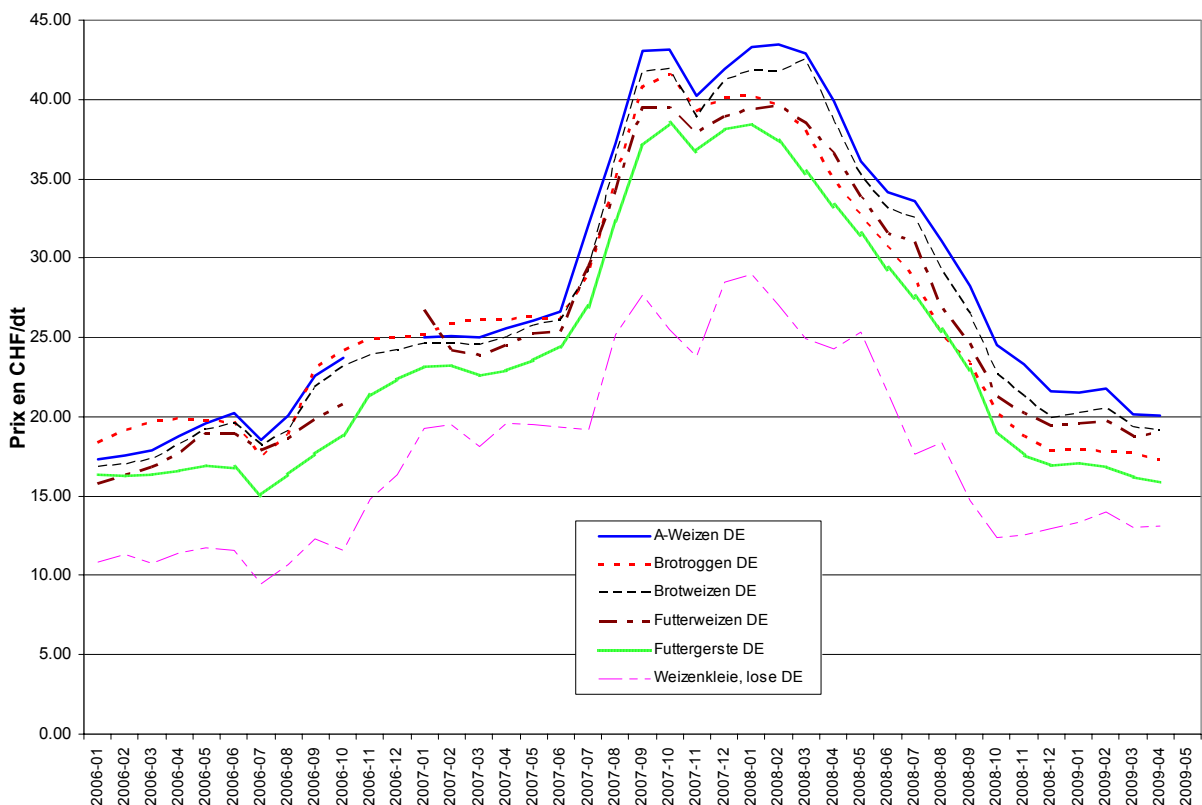
En mai 2008, le prix moyen à l'importation du blé CWRS se situait à Fr. 85.15 / dt (prix dédouané au port de Bâle). Il a ensuite continuellement baissé pour atteindre Fr. 67.- / dt en décembre 2008, puis Fr. 65.40 / dt en mars 2009. Après quelques variations jusqu'à Fr. 68.50 / dt durant les trois mois suivant, il est revenu à Fr. 65.40 / dt en juillet 2009. Après l'envolée sans précédent enregistrée durant le deuxième semestre 2007, puis la chute de même ampleur durant le deuxième semestre 2008, les prix mondiaux sont ainsi revenus à leur niveau de 2006.

Durant cette même période, le prix indigène du blé de classe I a également connu une baisse régulière. Les valeurs, recensées par réservesuisse étaient les suivantes (Fr. / dt) : 63.40 en mai 2008, 58.- en décembre 2008, 54.10 en juin 2009 et même 48.75 en juillet 2009.

**Graphique 4 : Evolution des prix du blé CWRS et du blé indigène de classe I**



**Graphique 5 : Evolution des prix boursiers en Allemagne**



Concernant la récolte 2009, la fixation des prix indicatifs à la récolte a fait l'objet de deux séances successives durant la deuxième quinzaine de mai. Les positions des différents groupes étant relativement éloignées, un prix indicatif n'a pu être fixé que pour le blé Top, le seigle et l'épeautre (types A et B). Ces prix indicatifs sont valables jusqu'à fin septembre 2009 et seront actualisés pour l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre. Pour l'épeautre de type A, la commission suivi la proposition d'IG Dinkel.

Le nouveau système de protection à la frontière complique singulièrement les négociations, en raison de l'incertitude liée à l'adaptation du droit de douane au 1<sup>er</sup> octobre. Pour les classes de qualité I et II, on ne disposait pas des données représentatives nécessaires sur les prix à l'importation. Les partenaires ont toutefois affirmé leur volonté de trouver une solution pour toutes les classes de qualité lors de l'actualisation du 1<sup>er</sup> octobre.

**Tableau 10** : Prix indicatifs – producteurs pour la récolte 2009

	Valeurs de référence au 01.07.09 (Fr. / dt)		Prix indicatifs 2009 (Fr. / dt)	
Blé Top	Prix importation Elite&Premium:	53.00	51.00*	* Prix indicatifs à la récolte, valables jusqu'au 30.09.09
Blé I			à fixer le 22.09.2009	
Blé II				
Blé III				
Blé Biscuit				
Seigle			40.00*	
Epeautre, type A			60.00	
Epeautre, type B			48.00	
Blé fourrager			Valeur indicative d'importation <sup>①</sup> :	38.00
Orge	Prix seuil <sup>①</sup> :	36.00	34.50 (-3.50)	
Triticale	Valeur indicative d'importation <sup>①</sup> :	38.00	34.50 (-4.50)	
Avoine	Valeur indicative d'importation <sup>①</sup> :	32.00	30.50 (-4.00)	
Maïs grains	Valeur indicative d'importation <sup>①</sup> :	38.00	36.50 (-4.00)	
Pois protéagineux	Prix seuil <sup>①</sup> :	39.00	37.00 (-4.00)	
Féverole	Valeur indicative d'importation <sup>①</sup> :	38.00	34.50 (-4.00)	
Lupin blanc	Valeur indicative d'importation <sup>①</sup> :	45.00	42.50 (-4.00)	

**Prix indicatif** = « prix indicatif - producteurs pour une marchandise livrée au centre collecteur, réceptionnée, nettoyée, si nécessaire séchée et répondant aux conditions de prise en charge ».

<sup>①</sup> Fourchette de  $\pm$  Fr. 3.- / dt

## 5.2 Céréales fourragères et protéagineux

### A. Importations

En 2008, les importations de céréales à fins fourragères se sont élevées à 421'206 tonnes, dont 176'823 t de blé fourrager, 110'818 t de maïs grains, 59'533 t d'orge, 32'634 t d'avoine et 26'515 t de « brisures » de riz. Les importations totales étaient inférieures de 16'300 t à 2007, mais plus élevées de 180'000 à 230'000 t à celles des trois années antérieures. Par rapport à 2006, les importations de 2008 étaient quatre fois plus élevées pour le blé fourrager et deux fois plus élevées pour le maïs grains. Cette évolution s'explique par la baisse constante de la production indigène.

En ce qui concerne les supports protéiques, la Suisse est toujours très dépendante de l'étranger pour son approvisionnement. En 2008, les importations de tourteaux et autres coproduits se sont élevées à 286'579 tonnes (dont 255'810 t de tourteaux de soja), soit 35'407 tonnes de plus que l'année précédente. Il s'agit en fait des importations annuelles de tourteaux les plus élevées depuis au moins 8 ans. S'agissant des autres protéines végétales, les quantités importées étaient de 70'317 tonnes (dont 51'693 t de gluten de maïs et 8'748 t de protéines de pomme de terre).

En prenant en compte les quantités de tourteaux importés et les tourteaux de pressage produits en Suisse (65'310 t issues des huileries ; environ 4'600 t issues des installations MPR), on constate que les quantités totales de tourteaux écoulées sur le marché indigène en 2008 se sont élevées à environ 355'753 tonnes. Pour mémoire, ces quantités étaient de 323'800 tonnes en 2007, 294'534 t en 2006, et 265'100 t en 2005.

### B. Offre indigène

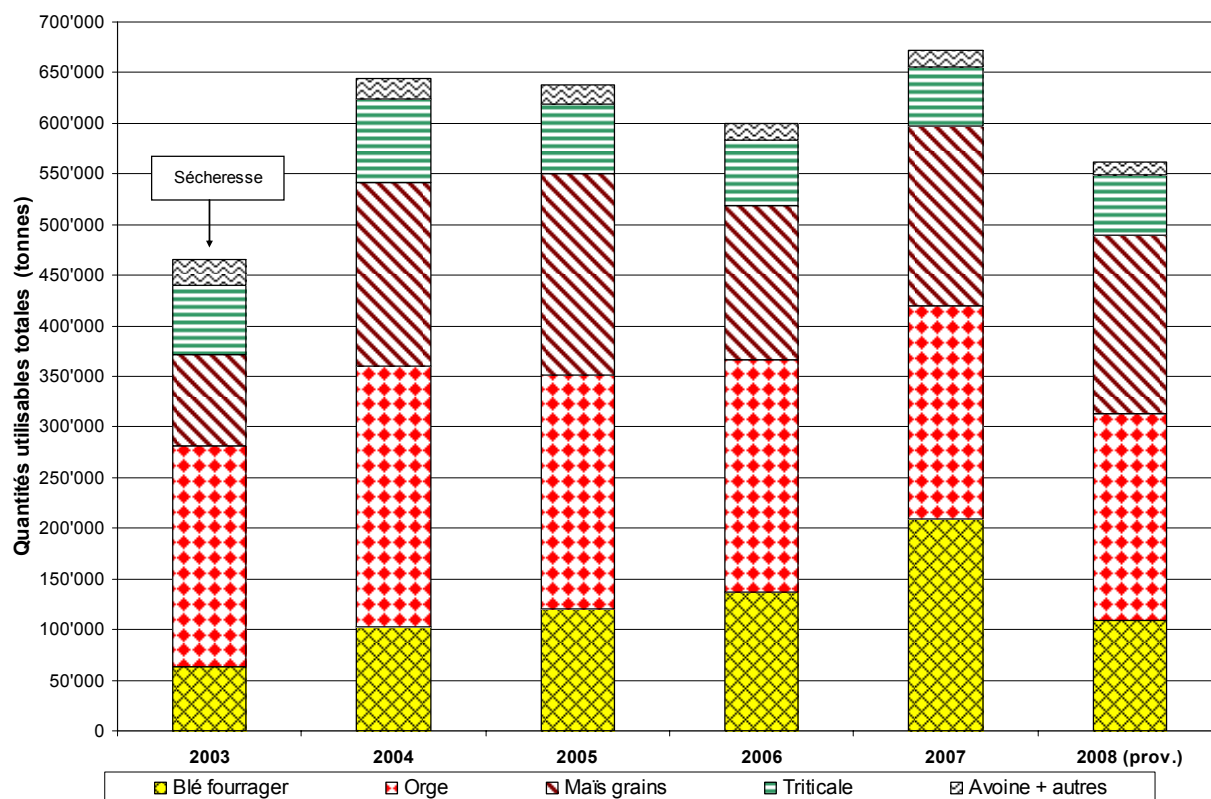
#### *Récolte 2008*

**La récolte 2008 de céréales de qualité fourragère se présente comme suit :**

- En diminution constante depuis le début des années nonante, la production d'orge (202'400 t) est à nouveau inférieure à celle de l'année précédente. Il s'agit même de la plus faible récolte depuis plus de vingt ans.
- La récolte de triticale (58'900 t) est d'un niveau comparable à celle de 2007. Ces deux années sont toutefois les plus faibles depuis 2000.
- La production de maïs grains (175'600 t) est d'un niveau comparable à celle de l'année précédente, mais inférieure à celle de 2004 et 2005.
- La production d'avoine (9'600 t) est la plus faible de ces sept dernières années.
- La production de blé de qualité fourragère s'est élevée à environ 111'400 tonnes. Etant donné l'absence de germination sur pied, cette quantité est constituée essentiellement de variétés fourragères. Après avoir connu une forte progression entre 2005 et 2007, le blé fourrager enregistre une baisse marquée.
- Avec 550'600 tonnes, la production totale de céréales de qualité fourragère (blé y compris) était inférieure d'environ 115'000 tonnes à celle de 2007. Il s'agit de la plus faible production depuis 2003.

La récolte de protéagineux s'est élevée à 17'700 tonnes et était inférieure à celles des trois années antérieures d'environ 1'500 à 1'700 t.

**Graphique 6 : Approvisionnement en céréales fourragères**



## C. Prix indicatifs et prix à l'importation

Les membres se sont accordés sur le principe de reporter globalement la baisse de la protection à la frontière des céréales fourragères et les protéagineux sur les prix indicatifs (- Fr. 4.- / dt). Afin d'atténuer quelque peu cette réduction pour l'orge dont les surfaces sont en chute régulière depuis plusieurs années, une baisse plus modérée a néanmoins été décidée pour cette espèce (- Fr. 3.50 / dt). En contre partie, une réduction de Fr. 4.50 / dt a été appliquée pour le triticale. Les membres se sont finalement accordés sur les prix indicatifs figurant dans le tableau 10. Le prix indicatif du maïs grains a été fixé comme d'habitude lors de la séance du mois d'août et a été réduit de Fr. 4.- / dt.

## 5.3 Oléagineux

### A. Offre et demande indigènes

#### Récolte 2008

La récolte 2008 s'est élevée à 58'800 tonnes de colza (y compris le colza MPR), 12'300 tonnes de tournesol (dont environ 65% de variétés oléiques), ainsi que 3'000 tonnes de soja (à fins alimentaires et fourragères). Par rapport à l'année précédente, cela équivaut à une diminution de 2'100 tonnes pour le colza, de 700 t pour le tournesol, mais une augmentation de 400 t pour le soja qui revient au niveau de 2006.

### **Récolte 2009**

Le contrat cadre 2009 conclu entre SwissOlio et la FSPC porte sur les quantités cibles suivantes : 70'000 t de colza, 18'000 t de tournesol, dont au maximum 12'000 t de variétés oléiques, et 1'500 t de soja. S'ajoutent à cela, les besoins du secteur MPR de près de 4'200 t de colza et du secteur fourrager de 1'500 t de soja.

Par rapport à la récolte précédente, on note une forte augmentation des quantités de colza (+ 10'000 t), dans le but de satisfaire la demande en nette progression. Les quantités contractuelles de tournesol ont, par contre, été réduite de 2'000 tonnes, afin de mieux tenir compte des réelles possibilités géographiques pour cette culture (zones favorables limitées). La quantité cible de 20'000 tonnes n'a en effet jamais pu être ni attribuée, ni atteinte.

La FSPC a attribué les quantités suivantes en collaboration avec les services cantonaux : 72'400 t de colza (sans le secteur MPR), 12'600 t de tournesol, 3'500 t de soja (y compris secteur fourrager).

### **Récolte 2010**

Le contrat cadre établi entre SwissOlio et la FSPC a reconduit les quantités cibles de la récolte 2009.

## **B. Prix du marché**

Les prix des huiles sur le marché mondial ont connu une envolée continue et sans précédent durant le dernier trimestre 2007 et le premier trimestre 2008. A la fin de cette période, ils avaient pratiquement doublé. Le mouvement exactement inverse s'est ensuite produit entre les mois de juillet 2008 et janvier 2009, avec une certaine stabilisation durant le premier semestre 2009. Les prix mondiaux étaient alors revenus au niveau de ceux de 2006.

La majeure partie de la récolte 2009 de colza a été commercialisée durant les mois d'avril et mai 2009 (94%, dont 79% en avril). Pour le tournesol, la commercialisation a aussi été importante durant cette période, avec des contrats représentant environ 20% de la récolte en avril et 55% en mai.

**Les prix moyens des huiles entre les mois d'avril et juillet 2009 étaient les suivants :** (*Fr. / dt, raffinée, en vrac, départ d'usine*)

- Huile de colza : 255.- à 262.-
- Huile de tournesol : 265.- à 272.-
- Huile de tournesol oléique : 295.- à 302.-
- Huile de soja : 265.- à 270.-

Les valeurs ci-dessus sont bien entendu nettement inférieures aux prix exceptionnellement élevés de la campagne précédente (- Fr. 50.- à - 70.- / dt d'huile), mais comparables à celles de la récolte 2007. Ces variations s'expliquent bien entendu par l'évolution des prix mondiaux.

S'agissant des tourteaux de pressage, les prix moyens durant la même période se situaient entre (Fr. / dt) 27.- et 30.- pour le colza, entre 26.- et 29.- pour le tournesol, entre 50 et 52 pour le soja (en vrac, franco huilerie).

D'après les paramètres précités, on obtient des prix moyens à la production pour la récolte 2009 (Fr. / dt) se situant entre 75.50 et 78.50 pour le colza, entre 74.50 et 77.50 pour le tournesol, entre 82.50 et 85.50 pour le tournesol oléique, et entre 57.50 et 60.50 pour le soja. Ils sont nettement inférieurs aux prix exceptionnellement élevés de la campagne précédente (- Fr. 20.- à - 30.- / dt), mais de peu inférieures à ceux de la récolte 2007 et d'un niveau comparable aux prix des récoltes 2005 et 2006. La chute des prix mondiaux durant le deuxième semestre 2008 est bien entendu la principale cause de cette évolution. La fin du mandat de prestations oléagineux à partir de la récolte 2009 représente aussi pour la production un manque à gagner de (Fr. / dt) de 5.50 pour le colza, 4.- pour le tournesol et de 9.- pour le soja.

**Tableau 11 : Prix du marché pour les oléagineux, récolte 2009 (secteur alimentaire)**

Facteurs	Colza	Tournesol	Tournesol HO	Soja
<b>Prix de l'huile</b> (Fr./100 kg Öl)	258.50	268.50	298.50	267.50
<b>Prix des tourteaux</b> (Fr./100 kg) <sup>1)</sup>	28.00	27.00	27.00	51.00
Rendement en huile (%)	37	34	34	13
Rendement en tourteaux (%)	58	51	51	82
<b>Rubriques</b>				
Produit de vente de l'huile	95.65	91.29	101.49	34.78
Produit de vente des tourteaux	+ 16.24	+ 13.77	+ 13.77	+ 41.82
<b>Total produit des ventes</b>	<b>111.89</b>	<b>105.06</b>	<b>115.26</b>	<b>76.60</b>
Frais de transformation	- 26.55	- 26.55	- 26.55	- 19.98
Cotisations de membres producteurs <sup>2)</sup>	- 0.62	- 0.12	- 0.12	- 0.12
Contribution producteurs au Pool oléagineux <sup>3)</sup>	- 1.00	- 1.00	- 1.00	- 1.00
Soutien à la transformation du Pool oléagineux	0.00	+ 6.00	+ 4.00	+ 10.00
<b>Prix graines, franco huilerie</b>	<b>83.72</b>	<b>83.39</b>	<b>91.59</b>	<b>65.50</b>
Frais de stockage, transport financement, commercialisation	5 bis 8	6 bis 9	6 bis 9	5 bis 8
<b>Prix payé au producteur</b> (Fr./100kg)	<b>75.72 à 78.72</b>	<b>74.39 à 77.39</b>	<b>82.59 à 85.59</b>	<b>57.50 à 60.50</b>
	77.20	75.90	84.10	59.00

<sup>1)</sup> Prix des tourteaux tenant compte de la baisse des prix seuils au 01.07.2009 (-4.-/dt)

<sup>2)</sup> Cotisations de membres producteurs: FSPC 6 ct./dt, USP 3 ct./dt, swiss granum 3 ct./dt, Commission Huile de colza suisse 50 ct./dt; Contribution du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix): swiss granum 3 ct./dt, Commission Huile de colza suisse 10 ct./dt

<sup>3)</sup> Contribution producteurs au Pool oléagineux - FSPC: Fr. 1.-/dt; contribution du premier échelon de transformation (ne fait pas partie de ce schéma de prix): 50 ct./dt

**Remarques :** Le prix payé au producteur est un prix départ centre collecteur, duquel il faut encore déduire les frais d'entrée (réception, nettoyage, conditionnement). Le prix final ne sera connu que lorsque toute la récolte 2009 sera vendue (pondération des quantités x prix durant toute la période de commercialisation).

## 6 Financement

**Les cotisations nécessaires au financement de swiss granum sont restées inchangées et sont constituées des contributions suivantes :**

- Cotisation annuelle de membres : Fr. 200.- par organisation membre
- Cotisations de membres liées aux produits :
  - ⇒ Contribution de la production : 3 centimes / 100 kg (\*) à déduire du prix payé au producteur
  - ⇒ Contribution de la transformation : 3 centimes / 100 kg (\*) à reporter sur le prix de vente du premier intervenant (niveau commerce + transformation)

*(\*dont 1 centime / 100 kg pour les projets liés à la promotion de la qualité)*

Les cotisations liées aux produits prélevées sur la récolte 2008 servent à financer la période comptable 2008-2009.

Les frais administratifs liés à l'application du mandat de prestations oléagineux sont financés par des cotisations spécifiques des producteurs et des transformateurs, s'élevant pour chacun d'eux à 4 centimes par 100 kg d'oléagineux.

Comme durant la campagne précédente, toutes les cotisations liées aux produits ont été versées de manière globale à swiss granum qui s'est ensuite chargée de les répartir entre les différentes organisations bénéficiaires (swiss granum, USP, FSPC, ISP, IG-Dinkel, Commission Huile de colza suisse).

Pour les céréales et les protéagineux, les cotisations sont prélevées et versées à swiss granum par les premiers intervenants. Un premier acompte forfaitaire équivalent à environ la moitié des cotisations de la campagne précédente est facturé à fin décembre 2008. Le décompte final et le versement du solde des cotisations doivent être effectués à fin mai 2009.

Pour les oléagineux, les cotisations sont prélevées au niveau des entreprises de transformation. Les montants sont calculés sur la base des quantités transformées et facturés trimestriellement aux entreprises de transformation. Ces dernières prennent en charge la part qui leur incombe et répercutent la part devant être payée par le producteur au moyen du schéma de prix. Jusqu'à la récolte 2008 comprise, les quantités transformées étaient annoncées dans le cadre du mandat de prestations oléagineux. Dès la récolte 2009, elles le seront dans le cadre du Pool de production oléagineux mis en place par la FSPC, mais la procédure de facturation restera identique.

swiss granum

Sig. : John Dupraz, Didier Peter, Barbara Oetiker, Dorothée Currat, Bernhard Daepf

## 7 Statistiques

### 7.1 Surfaces de production

(ha)	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (état au 27.08.09)
Blé panifiable <sup>1</sup>	83'166	83'744	77'551	74'550	76'355	78'144
<i>dont semis d'automne</i>	80'977	81'676	76'180	73'281	75'156	76'349
Seigle	1'680	1'677	1'543	1'780	2'014	2'616
Épeautre	2'249	2'428	2'534	2'372	2'822	3'500
Autres céréales panifiables	186	190	182	224	237	112
<b>Total céréales panifiables</b>	<b>87'281</b>	<b>88'039</b>	<b>81'810</b>	<b>78'926</b>	<b>81'428</b>	<b>84'372</b>
Blé fourrager <sup>2</sup>	2'569	6'334	13'516	13'803	12'078	9'333
Orge	37'401	37'689	37'138	34'874	32'958	31'080
<i>dont semis d'automne</i>	35'521	35'399	34'876	33'426	31'694	29'270
Triticale	12'400	11'811	11'268	10'086	9'969	9'244
Avoine	3'028	2'950	2'422	2'226	1'861	1'988
Maïs grains	18'817	20'612	18'038	17'464	17'593	16'920
Autres cér. fourragères	258	254	237	194	218	169
<b>Total céréales fourragères</b>	<b>74'472</b>	<b>79'650</b>	<b>82'619</b>	<b>78'647</b>	<b>74'676</b>	<b>68'735</b>
<b>Total céréales</b>	<b>161'753</b>	<b>167'689</b>	<b>164'429</b>	<b>157'573</b>	<b>156'105</b>	<b>153'106</b>
Pois protéagineux	4'600	4'807	5'255	5'243	4'291	3'710
Féverole	249	272	295	278	245	281
Lupin	76	99	105	88	68	58
<b>Total protéagineux</b>	<b>4'925</b>	<b>5'178</b>	<b>5'655</b>	<b>5'609</b>	<b>4'604</b>	<b>4'050</b>
Colza ( <i>y compris MPR</i> )	16'839	17'651	18'723	20'201	20'658	21'559
Tournesol	4'981	5'083	5'339	4'874	4'237	3'747
Soja	2'496	1'518	1'153	998	997	1'124
<b>Total oléagineux</b>	<b>24'316</b>	<b>24'252</b>	<b>25'215</b>	<b>26'073</b>	<b>25'892</b>	<b>26'430</b>

<sup>1</sup> Classes Top, I, II, III et biscuit

<sup>2</sup> Variétés de blé fourrager selon liste recommandée

Source: Union Suisse des Paysans, sous mandat swiss granum

### 7.2 Rendements moyens

(dt/ha)	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Blé panifiable d'automne	52.5	62.8	57.5	56.6	58.8	59.9
Blé panifiable de printemps	48.5	55.9	48.5	46.1	49.3	50.8
Blé fourrager	52.5	77.2	70.2	71.0	69.6	71.9
Seigle	52.8	67.2	59.1	55.9	56.7	61.2
Épeautre	41.0	47.0	42.9	39.0	39.6	42.2
Méteil de cér. panifiables	52.6	64.3	62.1	57.2	57.2	61.3
Orge d'automne	56.2	69.5	61.8	62.8	60.7	61.9
Orge de printemps	47.2	57.0	54.5	49.1	53.5	48.4
Triticale	52.6	66.8	58.5	57.3	58.2	59.0
Avoine	48.8	51.9	51.9	49.5	45.4	51.8
Maïs grains	85.9	96.1	96.5	84.5	101.7	99.8
Méteil de cér. fourragères	48.0	54.5	51.1	50.4	51.5	48.4
Pois protéagineux	35.1	36.6	37.2	35.0	34.9	38.8
Féverole	36.0	37.2	43.0	28.3	25.2	33.9
Colza	28.3	35.1	33.3	30.8	30.2	28.4
Tournesol	31.8	27.3	29.7	27.3	26.7	29.0
Soja	23.3	28.4	26.4	26.4	25.9	30.2

Source: Union Suisse des Paysans

## 7.3 Production indigène

(tonnes)	2004	2005	2006	2007	2008 <i>provisoire</i>
Blé Top	124'274	97'840	73'610	67'989	116'330
Blé I	199'307	210'226	229'057	174'114	219'955
Blé II	88'497	78'221	81'595	69'197	86'058
Blé III	7'709	6'524	3'516	1'681	2'967
Blé Biscuit	3'983	6'004	5'565	5'145	6'401
Blé fourrager (°)	104'572	122'615	139'888	215'474	111'389
<b>Total Blé tendre</b>	<b>528'342</b>	<b>521'431</b>	<b>533'231</b>	<b>533'600</b>	<b>543'100</b>
<i>dont production de semences</i>	<i>17'400</i>	<i>17'300</i>	<i>17'200</i>	<i>17'000</i>	<i>17'935</i>
<i>dont qualité fourragère (°)</i>	<i>103'049</i>	<i>120'050</i>	<i>136'349</i>	<i>209'302</i>	<i>108'922</i>
<i>dont qualité panifiable</i>	<i>407'893</i>	<i>384'081</i>	<i>379'682</i>	<i>307'298</i>	<i>416'242</i>
Seigle	9'740	8'520	7'582	5'834	10'881
<i>Seigle fourrager</i>	<i>1'507</i>	<i>834</i>	<i>974</i>	<i>4'266</i>	<i>1'456</i>
Épeautre	8'276	7'573	7'104	7'063	11'819
<i>Épeautre à fins fourrager</i>	<i>1'074</i>	<i>1'630</i>	<i>2'784</i>	<i>2'337</i>	<i>102</i>
Autres céréales panifiables	414	648	700	900	1'045
<b>Total céréales panifiables</b>	<b>549'353</b>	<b>540'636</b>	<b>552'375</b>	<b>554'000</b>	<b>568'403</b>
<i>dont production de semences</i>	<i>18'110</i>	<i>18'000</i>	<i>18'000</i>	<i>17'832</i>	<i>18'943</i>
<i>dont qualité fourragère (°)</i>	<i>105'831</i>	<i>123'015</i>	<i>140'707</i>	<i>216'047</i>	<i>110'786</i>
<i>dont qualité panifiable</i>	<i>425'412</i>	<i>399'622</i>	<i>393'667</i>	<i>320'121</i>	<i>438'675</i>
Orge	257'400	231'200	230'000	210'500	202'365
Triticale	82'900	68'400	64'600	58'700	58'854
Avoine	15'700	15'300	12'000	10'100	9'649
Maïs grains	180'900	198'900	152'400	177'600	175'600
Autres céréales fourragères	1'400	2'000	1'200	1'000	1'054
<b>Total céréales fourragères</b>	<b>538'300</b>	<b>515'800</b>	<b>460'200</b>	<b>457'900</b>	<b>447'522</b>
<i>dont production de semences</i>	<i>9'100</i>	<i>9'000</i>	<i>8'400</i>	<i>8'100</i>	<i>7'694</i>
<b>Total céréales</b>	<b>1'087'653</b>	<b>1'056'436</b>	<b>1'012'575</b>	<b>1'011'900</b>	<b>1'015'925</b>
<i>dont qualité fourragère (°)</i>	<i>635'031</i>	<i>629'815</i>	<i>592'507</i>	<i>665'847</i>	<i>550'614</i>
Pois protéagineux	16'800	17'900	18'400	18'300	16'650
Féverole	900	1'200	800	700	830
Autres protéagineux	200	300	300	300	211
<b>Total protéagineux</b>	<b>17'900</b>	<b>19'400</b>	<b>19'500</b>	<b>19'300</b>	<b>17'691</b>
Colza ( <i>MPR inclu</i> )	59'100	58'800	57'900	61'000	58'800
Tournesol	13'640	15'300	13'300	13'000	12'300
Soja	7'100	4'000	3'000	2'584	3'012
<b>Total oléagineux</b>	<b>79'840</b>	<b>78'100</b>	<b>74'200</b>	<b>76'584</b>	<b>74'112</b>

(°): y compris les quantités déclassées par la FSPC

Récoltes 2006, 2007 et 2008: Aucun déclassement

Récolte 2005: 41'308t (3'250t de Top, 34'598t de blé I, 2'260t de II et 1'200t de III)

Récolte 2004: 65'749 (9'234t de Top, 49'142t de blé I, et 6'373t de II)

Récolte 2003: 9'715t de blé II

Récolte 2002: 10'000t de blé II

Source: Union Suisse des Paysans, sous mandat swiss granum

## 7.4 Transformation de céréales panifiables en Suisse

(tonnes)	2004	2005	2006	2007	2008*
Céréales panifiables indigènes	389'693	400'444	408'920	410'085	367'466
Céréales panifiables étrangères	70'787	61'006	61'629	66'295	117'933
<b>Mouture totale</b>	<b>460'480</b>	<b>461'450</b>	<b>470'549</b>	<b>476'380</b>	<b>485'399</b>
Farine blanche (y. c. 550)	183'989	209'740	202'555	210'897	217'241
Farine mi-blanche	119'655	101'074	95'276	97'379	95'916
Farine bise	30'398	27'912	65'454	34'329	38'109
Farine spéciale	30'905	28'174	36'148	32'604	32'369
<b>Total farine produite</b>	<b>364'947</b>	<b>366'900</b>	<b>399'433</b>	<b>375'209</b>	<b>383'635</b>

Source: Fédération des meuniers suisses (DSM)

\* provisoire

## 7.5 Parts de marché des variétés de blé

(en % des ventes de semences, y compris production de semences bio)

Variété	Classe	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Zinal	I		0.7	16.8	20.1	18.3	18.2	17.3
Arina	I	32.6	35.8	25.9	20.3	15.6	15.2	13.2
Siala	Top					4.3	10.8	12.8
Runal	Top	11.4	14.4	13.0	10.1	8.4	8.9	8.4
Levis	II	7.3	10.0	8.0	9.4	9.8	8.9	7.9
Ludwig	I			0.5	4.4	5.5	6.7	7.3
Tapidor	fouurrager				2.3	8.8	8.6	5.8
Titlis	Top	12.8	12.0	11.3	7.8	6.2	6.5	5.8
Winnetou	fouurrager				2.7	3.7	3.7	3.1
Forel	I							3.1
Mulan	fouurrager							2.4
Galaxie	II	8.5	5.7	5.6	5.1	4.3	3.9	2.4
Caphorn	II				1.2	4.6	2.6	1.7
Impression	III							1.1
Manhattan	biscuit				0.7	1.1	0.9	0.9
CH Claro	Top							0.9
Arolla	I							0.6
Scaletta	II							0.5
Segor	Top	0.2	2.3	2.1	0.8	0.5	0.4	0.4
Hermann	fouurrager					1.5	0.9	0.3
Tommi	II						0.4	0.2
Drifter	fouurrager	2.6	3.4	4.5	6.7	3.3	1.2	0.0
Autres		24.6	15.7	12.3	8.4	4.1	2.2	3.9
Total blé panifiable		97.4	96.6	95.5	88.3	82.7	85.6	88.4
Total blé fouurrager		2.6	3.4	4.5	11.7	17.3	14.4	11.6

<sup>1</sup> variétés de blé printemps

<sup>2</sup> en 2002 : y compris semence de secours Greina

Source: swisssem

## 7.6 Importations

### A. Céréales

(tonnes)	N° de tarif	2005	2006	2007	2008 (prov.)
Blé tendre	1001.9011-.9090	124'136	144'385	232'289	311'126
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		77'031	102'591	130'459	134'154
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		45'475	41'429	101'493	176'823
Blé dur	1001.1011-1090	78'372	110'778	100'485	91'875
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		78'371	110'756	99'026	91'218
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		0	20	1'450	626
Seigle	1002.0011-0090	2'779	8'754	4'776	4'000
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		1'565	1'746	4'100	2'940
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		754	6'424	123	350
Orge	1003.0010-0090	14'067	55'015	82'751	71'697
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		12'260	12'356	9'661	11'983
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		1'431	42'220	72'602	59'533
Triticale	1008.9013-9039	26	237	174	417
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		25	128	0	0
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		0	0	174	413
Avoine	1004.0010-0090	47'407	54'976	55'630	60'397
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		21'221	27'713	33'448	27'746
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		26'152	27'227	22'171	32'634
Maïs grains	1005.1000-9090	76'145	56'206	162'271	118'667
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		6'971	7'430	6'110	6'303
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		67'466	47'148	154'719	110'818
Riz	1006.1020-4090	93'301	113'615	118'426	80'728
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		49'276	48'456	45'768	54'213
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		44'025	65'159	72'658	26'515
Autres céréales	1007...+1008.2010-.3090, .9041-.9099	6'452	11'159	15'099	18'606
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		3'264	4'152	2'951	5'089
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		3'186	6'977	12'136	13'493
<b>Total céréales</b>		<b>442'686</b>	<b>555'126</b>	<b>771'901</b>	<b>757'512</b>
<i>dont déclaré pour le secteur alimentaire</i>		249'982	315'327	331'523	333'645
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>		188'490	236'604	437'525	421'206
<i>dont déclaré à d'autres fins</i>		4'214	3'195	2'852	2'661

Source: Union Suisse des Paysans (USP) et Administration fédérale des douanes (AFD)

### B. Supports protéiques et oléagineux

(tonnes)	N° de tarif	2004	2005	2006	2007	2008 (prov.)
Pois protéagineux	713.1011.1091	13'597	10'839	4'064	6'332	14'763
Féverole	713.5012	297	201	307	293	123
<b>Total protéagineux</b>		<b>13'894</b>	<b>11'040</b>	<b>4'371</b>	<b>6'625</b>	<b>14'886</b>
Tourteaux de soja (+ autres coproduits)	2304.0010.0090	203'151	181'502	211'853	232'421	255'810
Tourteaux d'arachide (+ autres coproduits)	2305.0010-0090	2	0	0	1	0
Tourteaux de lin (+ autres coproduits)	2306.2010-2090	417	286	294	778	366
Tourteaux de tournesol (+ autres coproduits)	2306.3010-90	21	15	0	481	1'705
Tourteaux colza (+ autres coproduits)	2306.4010.4090 .4110.4190	11'281	9'058	10'267	17'075	28'179
Autres 2306.1010-1090+2306.6010-6090+2306.7010-7090+2306.9010-9090		867	868	351	416	519
<b>Total tourteaux et autres coproduits *</b>		<b>215'739</b>	<b>191'729</b>	<b>222'765</b>	<b>251'172</b>	<b>286'579</b>
Levures	2102.1091.2011	6'253	5'916	5'958	6'610	6'671
Protéines de pommes de terre	2303.1011	13'383	15'078	9'973	8'028	8'748
Gluten de maïs	2303.1012.1018	42'202	43'990	54'397	48'813	51'693
Autres subst. protéiniques	0713.3311.3911+1214. 9019+2102.2021	2'057	2'040	1'905	2'027	3'205
<b>Total autres protéines végétales</b>		<b>63'895</b>	<b>67'024</b>	<b>72'233</b>	<b>65'478</b>	<b>70'317</b>
Colza	1205.1010-9069	10'486	6'300	14'401	14'247	11'444
Tournesol	1206.0010-69	10'707	9'457	12'839	14'372	11'588
Fèves de soja	1201.0010-99	47'528	48'622	43'808	38'149	30'911
<i>dont déclaré à fins fourragères</i>	1201.0010	5'771	1'123	1'861	3'544	8'172
<i>dont déclaré pour extraction d'huile</i>	1201.0021	35'499	39'288	35'310	24'841	14'876
<b>Total oléagineux (ces 3 espèces)</b>		<b>68'721</b>	<b>64'379</b>	<b>71'048</b>	<b>66'768</b>	<b>53'943</b>
Huile de colza (fins alimentaires)	1514.1190-.9999	6'042	5'077	4'893	4'393	8'919
Huile de tournesol (fins alimentaires)	1512.1190- 1919.1998.1999	41'328	42'369	46'880	45'225	47'579
Huile de soja (fins alimentaires)	1507.1090-9099	729	688	735	899	1'381
<b>Total huiles (ces 3 espèces)</b>		<b>48'099</b>	<b>48'134</b>	<b>52'508</b>	<b>50'517</b>	<b>57'879</b>

\* Coproduits issus de la transformation d'oléagineux

Source: Union Suisse des Paysans (USP) et Administration fédérale des douanes (AFD)

## 7.7 Production de tourteaux

(tonnes)	2004	2005	2006	2007	2008
Soja	17'132	20'802	15'558	14'243	14'007
Colza indigène alimentaire	29'955	34'777	35'417	37'254	37'804
Colza MPR	4'060	4'507	5'307	5'685	3'988
Colza importé alimentaire	1'364	917	2'996	2'675	2'473
Lin (farine de tourteaux)	38	41	65	249	294
Tournesol	14'689	12'074	13'014	13'019	10'670
Divers aliments fourragers (bio)	67	73	119	79	62
<b>Total tourteaux de pressage</b>	<b>67'305</b>	<b>73'191</b>	<b>72'476</b>	<b>73'204</b>	<b>69'298</b>

Source: SwissOlio et swiss granum

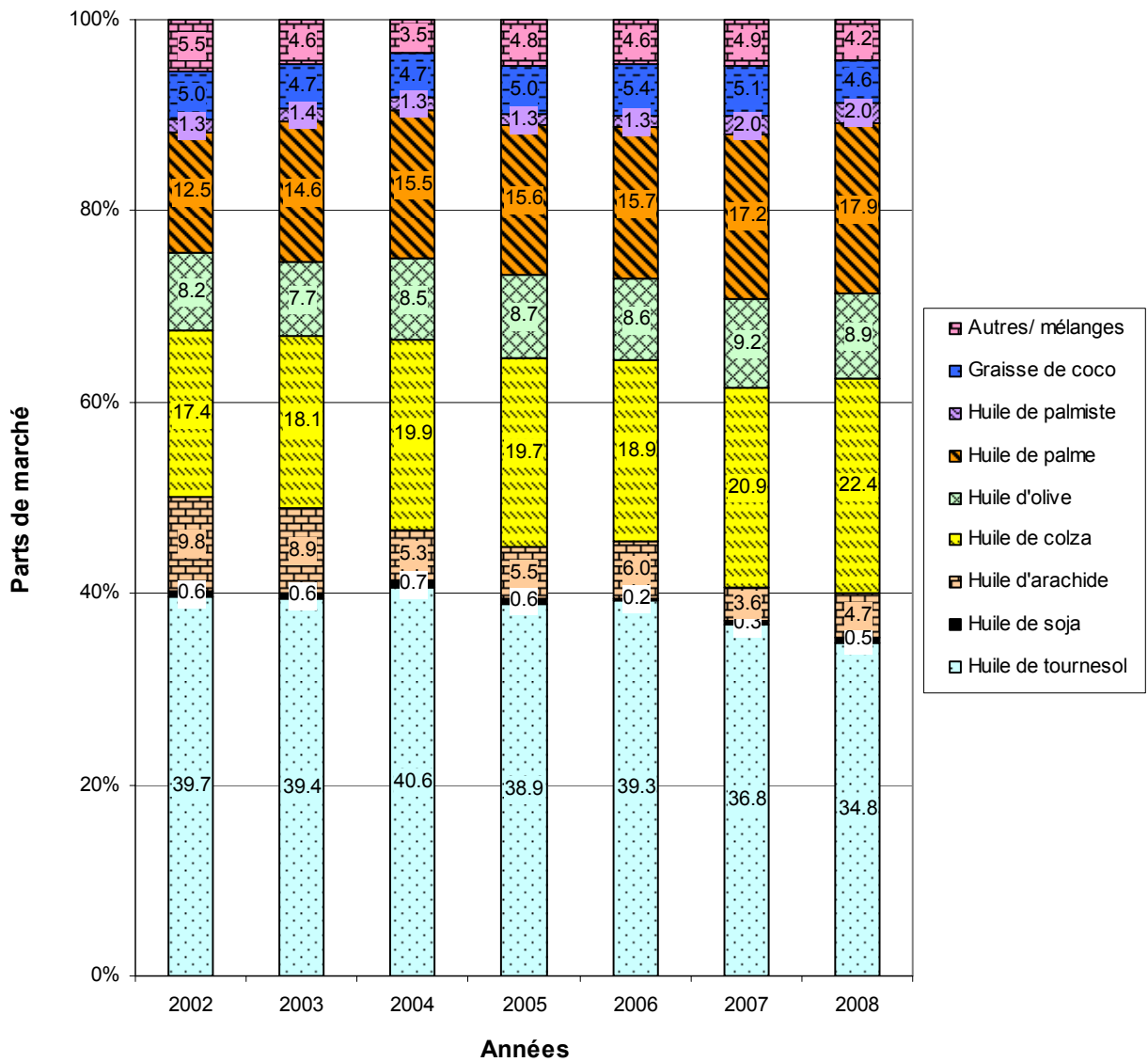
## 7.8 Marché des huiles végétales

### A. Mise en valeur de l'huile de colza indigène

(tonnes)	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Huile alimentaire</b>					
pure, raffinée, récipients ≤ 3 l.	2'675	3'417	3'774	3'618	5'228
en mélange, récipients ≤ 3 l.	897	987	618	855	1'104
pure, raffinée, récipients > 3 l.	6'181	6'776	7'014	6'727	7'182
en mélange, récipients > 3 l.	981	1'292	1'140	1'642	1'922
autres types d'utilisation	95	123	109	93	14
<b>Total huile alimentaire</b>	<b>10'829</b>	<b>12'595</b>	<b>12'655</b>	<b>12'935</b>	<b>15'450</b>
Dans les graisses alimentaires et margarines	12'585	12'326	12'892	13'531	13'901
<b>Total</b>	<b>23'414</b>	<b>24'921</b>	<b>25'547</b>	<b>26'466</b>	<b>29'351</b>
<i>Importations</i>	4'179	2'548	2'547	2'419	5'188
<b>Production indigène</b>	<b>19'235</b>	<b>22'373</b>	<b>23'000</b>	<b>24'047</b>	<b>24'163</b>

Source: SwissOlio

## B. Parts de marché des différentes sortes d'huile végétale



Source : SwissOlio

## 7.9 Prix indicatifs pour les matières premières

(Fr./dt)	2005	2006	2007	2008	2009	
	<b>Prix indicatifs</b>					
Blé Top	57.00	57.00	Pas de prix indicatifs en 2007	Pas de prix indicatifs à partir du 1er octobre 2008 ①	*51.00	* Prix indicatifs à la récolte, valables jusqu'au 30.09.2009
Blé I	54.00	54.00			à fixer le 22.09.2009	
Blé II	49.00	49.00				
Blé III	46.00	46.00				
Blé biscuit	50.50	50.50				
Seigle	46.00	46.00			40.00*	
Epeautre type A <sup>(1)</sup>	64.00	64.00			66.00	
Epeautre type B <sup>(2)</sup>	52.00	52.00	56.00	48.00		
Blé fourrager	43.50	Pas de prix indicatifs en 2006	40.00	40.00	36.00	
Orge	40.50		37.50	38.00	34.50	
Triticale	41.00		38.00	39.00	34.50	
Avoine	37.00		33.50	34.50	30.50	
Maïs grains	42.00		40.00	40.50	36.50	
Pois protéagineux	46.00		40.50	41.00	37.00	
féverole	43.00		38.00	38.50	34.50	
Lupin blanc	51.00		46.00	46.50	42.50	

	<b>Prix moyens du marché</b>				
Colza	77 - 80	78 - 81	81 - 84*	103 - 106	75 - 78*
Tournesol	75 - 78	76 - 79	80 - 83*	105 - 108	74 - 77*
Tournesol HO				110 - 113	82 - 85*
Soja	66 - 68	63 - 66	64 - 67*	78 - 81	57 - 60*

Source: Union Suisse des Paysans, OFAG, swiss granum

\* = provisoire

① Prix indicatifs à la récolte du 01.07 au 30.09.2008 (Fr./dt): resp. 61.50, 60.-, 54.-, 51.-, 55.50 et 52.- pour les blés Top, I, II, III, Biscuit et le seigle.

## 7.10 Prix à l'importation des matières premières

(Fr./dt)	2004	2005	2006	2007	2008	2009
		dès le 01.07.05	dès le 01.07.06	dès le 01.07.07	dès le 01.07.08	dès le 01.07.08
Blé CWRS <sup>1</sup>	64.00	60.00	65.00	70.00	80.00	*68.20
Blé fourrager <sup>3</sup>	48.00	45.00	45.00	42.00	42.00	38.00
Orge <sup>2</sup>	46.00	43.00	43.00	40.00	40.00	36.00
Triticale <sup>3</sup>	48.00	45.00	45.00	42.00	42.00	38.00
Avoine <sup>3</sup>	42.00	39.00	39.00	36.00	36.00	32.00
Maïs grains <sup>3</sup>	48.00	45.00	45.00	42.00	42.00	38.00
Pois protéagineux <sup>2</sup>	49.00	48.00	46.00	43.00	43.00	39.00
Féverole <sup>3</sup>	48.00	47.00	45.00	42.00	42.00	38.00
Lupin blanc <sup>3</sup>	55.00	53.00	52.00	49.00	49.00	45.00
Fèves de soja entières <sup>2</sup> (fins fourragères)	61.00	60.00	59.00	56.00	56.00	50.00
Tourteaux de colza <sup>3</sup>	39.00	38.00	36.00	34.00	34.00	30.00
Tourteaux tournesol <sup>3</sup>	39.00	39.00	38.00	33.00	33.00	29.00
Tourteaux soja <sup>2</sup>	53.00	52.00	50.00	47.00	47.00	45.00

<sup>1</sup> Prix à l'importation fin juin, franco frontière, dédouané (prix mondial / UE + frais de transport jusqu'à la frontière + droits de douane)

\* provisoire

<sup>2</sup> Prix seuil

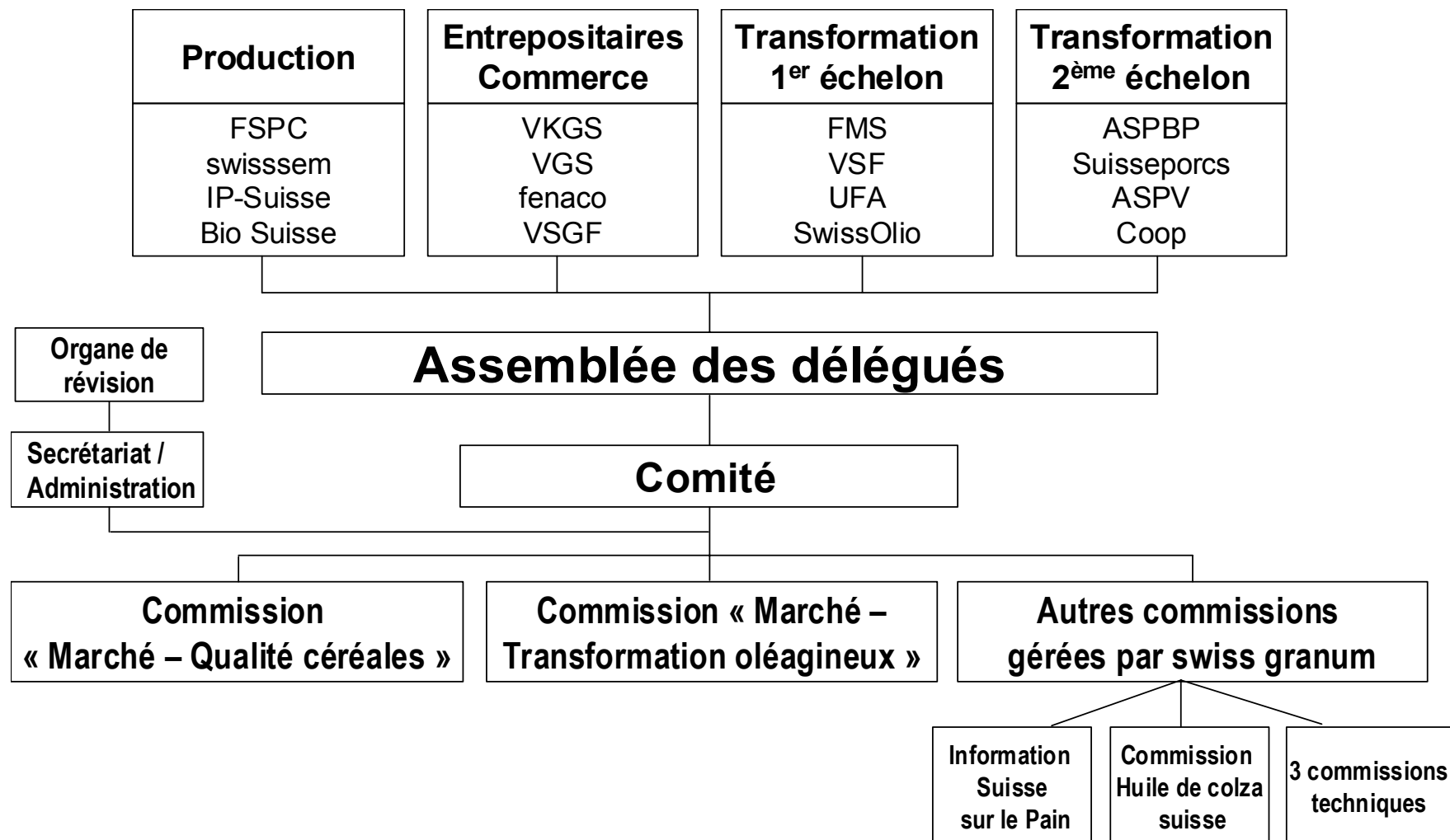
<sup>3</sup> Valeur indicative d'importation

<sup>4</sup> Protection douanière pour les huiles alimentaires (N° de tarif: 1512.1998) = droits de douanes Fr. 145.- + contribution au fonds de garantie = 8.45 (dès 2000)

Source: OFAG, réservesuisse, Florin SA

## 8 Organes de swiss granum

### 8.1 Organigramme



## 8.2 Présidence / Comité

		<b>E-Mail</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Fax</b>
<b>Président</b>	<b>John Dupraz</b>	john.dupraz@bluewin.ch	022 756 26 02	022 756 44 22
<b>Vice-président</b>	<b>Guy Emmenegger</b>	info@thunstrasse82.ch	031 351 38 82	031 351 00 65

<b>Groupe d'intérêts</b>	<b>Organisation</b>	<b>Représentants</b>	<b>E-Mail</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Fax</b>
<b>Production</b>	FSPC	John Dupraz	john.dupraz@fspc.ch	022 756 26 02	022 756 44 22
		Fritz Glauser (Président FSPC)	fritz.glauser@fspc.ch	026 658 17 80	026 658 17 81
	IP-Suisse	Andreas Stalder (Président IP-Suisse)	stalder.res@freesurf.ch	034 413 03 85	034 413 03 84
<b>Entrepositaires Commerce</b>	VKGS	Walter Balz	acb2000@freesurf.ch	026 663 90 90	026 663 90 91
	VSGF	Thomas Kopp	t.kopp@fuga.ch	041 227 04 08	041 227 04 40
	fenaco	Heinz Mollet	heinz.mollet@fenaco.com	031 308 91 11	031 308 93 05
<b>Transformation 1<sup>er</sup> échelon</b>	FMS	Guy Emmenegger (Président FMS)	info@thunstrasse82.ch	031 351 38 82	031 351 00 65
	SwissOlio	Beat Hodler (Président SwissOlio)	beat.hodler@hodler.ch	031 352 11 88	031 352 11 85
	VSF	Rudolf Marti (Directeur VSF)	r.marti@vsf-mills.ch	031 915 21 11	031 915 21 12
<b>Transformation 2<sup>ème</sup> échelon</b>	COOP	Josef Achermann	josef.achermann@smz.ch	044 447 25 25	044 447 25 88
	ASPBP	Daniel Jakob	d.jakob@swissbaker.ch	031 338 14 14	031 338 14 24
	Suisseporcs / ASPV	Béat Jenni	beat.jenni@abonporc.ch	024 441 02 19	
		Jürg Bärtschi	jura67@besonet.ch	026 665 13 55	

### 8.3 Commission « Marché – Qualité céréales »

Groupe d'intérêts	Organisation	Représentants	E-Mail	Téléphone	Fax
<b>Production</b>	FSPC	Fritz Glauser (Président FSPC)	fritz.glauser@fspc.ch	026 658 17 80	026 658 17 81
		Olivier Sonderegger (Directeur FSPC)	olivier.sonderegger@fspc	031 381 72 05	031 381 72 04
	IP-Suisse	Fritz Rothen (Secrétaire IP-Suisse)	rothen.fritz@ipsuisse.ch	031 910 52 01	031 910 52 47
	swisssem	Andreas Rüegger (Gérant swisssem)	andreas.ruegger@swisssem.ch	026 677 90 31	026 677 17 55
<b>Entrepositaires Commerce</b>	fenaco	Pius Eberhard	pius.eberhard@fenaco.com	052 264 23 83	052 264 28 04
	VKGS	Rolf Häusler (Président VKGS)	ggth@tiscali.ch	052 336 14 31	052 336 18 51
	VGS	Thomas Häusermann (Président VGS)	info@muehle-seengen.ch	062 777 12 25	062 777 26 44
	VSGF	Hans Stettler	hans.s@agrokommerz.ch	034 493 93 93	034 493 41 72
<b>Transformation 1<sup>er</sup> échelon</b>	FMS	Willy Grüninger	willi.grueninger@grueningermuehlen.ch	081 720 19 19	081 720 19 10
		Diego Della Cà	diego.della-ca@meyho.ch	056 622 15 72	056 622 16 21
		Marc Müller	marcmueller@minoteries.ch	026 668 52 21	026 668 52 20
	VSF	Rudolf Marti (Directeur VSF)	r.marti@vsf-mills.ch	031 915 21 11	031 915 21 12
	UFA	Pius Eberhard	pius.eberhard@fenaco.com	052 264 23 83	052 264 28 04
<b>Transformation 2<sup>ème</sup> échelon</b>	COOP	Josef Achermann	josef.achermann@smz.ch	044 447 25 25	044 447 25 88
	ASPBP	Jürg Bärtschi	jura67@besonet.ch	026 665 13 55	
	SBKV	Daniel Jakob	d.jakob@swissbaker.ch	031 388 14 14	031 388 14 24
	Suisseporcs	Béat Jenni	beat.jenni@planet.ch	024 441 02 19	024 441 02 72

## 8.4 Commission « Marché – Transformation oléagineux »

Groupe d'intérêts	Organisation	Représentants	E-Mail	Téléphone	Fax
Production	FSPC	Fritz Glauser (Président FSPC)	fritz.glauser@fspc.ch	026 658 17 80	026 658 17 81
		Olivier Sonderegger (Directeur FSPC)	olivier.sonderegger@fspc.ch	031 381 72 05	031 381 72 04
		Mirjam Bregy	mjrjam.bregy@fspc.ch	031 381 72 14	031 381 72 04
		Henri Lequent	henri.lequent@fspc.ch	022 369 11 92	022 369 11 92
Entrepositaires Commerce	fenaco	Pius Eberhard	pius.eberhard@fenaco.com	052 264 23 83	052 264 28 04
	VGS	Thomas Häusermann (Président VGS)	info@muehle-seengen.ch	062 777 12 25	062 777 26 44
	VKGS	Rolf Häusler (Président VKGS)	ggth@tiscali.ch	052 336 14 31	052 336 18 51
	VSGF	Kurt Schweizer	k.schweizer@bluewin.ch	031 381 60 03	031 382 35 20
Transformation 1 <sup>er</sup> échelon	SwissOlio	Antonio Cé (Oleificio Sabo)	antonio.ce@sabo-oil.com	091 610 18 83	091 610 70 69
		Andreas Reschek (Unilever Schweiz)	andreas.reschek@unilever.com	052 645 69 77	052 645 60 44
		Christian Florin (Florin AG)	christian.florin@florin-ag.ch	061 466 22 22	061 461 50 65
		Beat Hodler (Präsident SwissOlio)	beat.hodler@hodler.ch	031 352 11 88	031 352 11 85
		Christoph Gsell (Güniger AG)	christoph.gsell@grueninger.ch	032 387 48 48	032 387 48 00
Transformation 2 <sup>ème</sup> échelon	ASPV	Jürg Bärtschi	jura67@besonet.ch	026 665 13 55	
	UFA	Pius Eberhard	pius.eberhard@fenaco.com	052 264 23 83	052 264 28 04
	Suisseporcs	Béat Jenni	beat.jenni@planet.ch	024 441 02 19	024 441 02 72
	VSF	Doris Werder	doris.werder@vsf-mills.ch	031 915 21 11	031 915 21 12

## 8.5 Groupe de travail « sécurité alimentaire »

Groupes d'intérêts	Organisations	Représentants	E-Mail	Téléphone	Fax
Production	FSPC	Olivier Sonderegger (Directeur FSPC)	olivier.sonderegger@fspc.ch	031 381 72 05	031 381 72 04
	IP-Suisse	Niklaus Hofer	hofer.niklaus@ip-suisse.ch	031 910 52 01	031 910 52 47
Entrepositaires Commerce	VKGS	Rolf Häusler (Président VKGS)	ggth@tiscali.ch	052 336 14 31	052 336 18 51
	VGS	Thomas Häusermann	info@muehle-seengen.ch	062 777 12 25	062 777 26 44
	Fenaco/UFA	Fortunat Schmid	fortunat.schmid@fenaco.com	052 264 23 83	052 264 24 16
	VSGF	Alex Godinat	gapsa@vtxnet.ch	021 796 22 11	021 796 22 12
Transformation 1 <sup>er</sup> échelon	FMS	André Betschart	abe@minoteries.ch	026 668 51 11	026 668 52 22
	FMS	Walter Hotz	walter.hotz@meyho.ch	071 626 35 35	071 626 35 36
	VSF	Rudolf Marti (Directeur VSF)	r.marti@vsf-mills.ch	031 915 21 11	031 915 21 12
Transformation 2 <sup>ème</sup> échelon	ASPBP	Daniel Jakob	d.jakob@swissbaker.ch	031 388 14 14	031 388 14 24
	Coop	Matthias Staehelin	matthias.staehelin@smz.ch	044 447 25 25	044 447 25 07

## 8.6 Groupe de travail « Marque de garantie »

Groupes d'intérêts	Organisations	Représentants	E-Mail	Téléphone	Fax
<b>Production</b>	FSPC	Olivier Sonderegger (Directeur FSPC)	olivier.sonderegger@fspc.ch	031 381 72 05	031 381 72 04
	FSPC	Mirjam Bregy	mirjam.bregy@fspc.ch	031 381 72 03	031 381 72 04
	IP-Suisse	Fritz Rothen (Secrétaire IP-Suisse)	rothen.fritz@ipsuisse.ch	031 910 52 01	031 910 52 47
<b>Entrepositaires Commerce</b>	VKGS	Rolf Häusler (Président VKGS)	ggth@tiscali.ch	052 336 14 31	052 336 18 51
	VGS	Peter Rytz	p.rytz@muehlerytz.ch	031 751 20 22	031 751 06 15
	fenaco/UFA	Fortunat Schmid	fortunat.schmid@fenaco.com	052 264 23 83	052 264 24 16
	VSGF	Thomas Kopp	t.kopp@fuga.ch	041 227 04 08	041 227 04 40
<b>Transformation 1<sup>er</sup> échelon</b>	DSM	André Betschart	abe@minoteries.ch	026 668 51 11	026 668 52 22
	SwissOlio	Roger Bürli	roger.buerli@florin-ag.ch	061 466 22 22	061 461 50 65
<b>Transformation 2<sup>ème</sup> échelon</b>	ASPBP	Daniel Jakob	d.jakob@swissbaker.ch	031 388 14 14	031 388 14 24
	Coop	Matthias Staehelin	matthias.staehelin@smz.ch	044 447 25 25	044 447 25 07

## 8.7 Groupe de travail « Compétitivité de la filière des céréales »

<b>Groupes d'intérêts</b>	<b>Organisation</b>	<b>Représentants</b>	<b>E-Mail</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Fax</b>
<b>Production</b>	FSPC	John Dupraz (Président swiss granum)	john.dupraz@fspc.ch	022 756 26 02	022 756 44 22
	FSPC	Fritz Glauser (Président FSPC)	fritz.glauser@fspc.ch	026 658 17 80	026 658 17 81
<b>Entrepositaires Commerce</b>	fenaco	Pius Eberhard	pius.eberhard@fenaco.com	052 264 23 63	052 264 24 16
<b>Transformation 1<sup>er</sup> échelon</b>	VSF	Rudolf Marti (Directeur VSF)	r.marti@vsf-mills.ch	031 915 21 11	031 915 21 12
	FMS	Olivier Schnyder (Directeur FMS)	schnyder@thunstrasse82.ch	031 351 38 82	031 351 00 65
<b>Transformation 2<sup>ème</sup> échelon</b>	ASPBP	Daniel Jakob	d.jakob@swissbaker.ch	031 388 14 14	031 388 14 24
	Coop	Matthias Staehelin	matthias.staehelin@smz.ch	044 447 25 25	044 447 25 07

## 8.8 Commission Huile de colza suisse

<b>Membres</b>	<b>Organisation</b>	<b>Représentants</b>	<b>E-Mail</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Fax</b>
<b>Président</b>	FSPC	Hansjakob Häberli	hj-haeberli@bluewin.ch	031 951 15 29	031 951 18 46
<b>Secrétaire</b>	swiss granum	Didier Peter	peter@swissgranum.ch	031 385 72 76	031 385 72 75
<b>Membres</b>	FSPC	Olivier Sonderegger (Directeur FSPC)	olivier.sonderegger@fspc.ch	031 381 72 05	031 381 72 04
		Henri Lequint	henri.lequint@fspc.ch	022 369 11 92	022 369 11 92
		Mirjam Bregy	mirjam.bregy@fspc.ch	031 381 72 03	031 381 72 04
	IP-Suisse	Fritz Rothen (Secrétaire IP-Suisse)	rothen.fritz@ipsuisse.ch	031 910 52 01	031 910 52 47
	USPF	Gertrud Brühlmann	g.p.bruehlmann@bluewin.ch	052 681 27 29	052 681 27 29
	Huileries	Lorenz Hauck (Oleificio Sabo)	lorenz.hauck@sabo-oil.com	091 610 70 50	091 610 70 69
		Roger Bürli (Florin AG)	roger.buerli@florin-ag.ch	061 466 22 31	061 461 50 65
	Grds distrib. et détaillants	Karlfrieder Fuchs (Coop)	karlfrieder.fuchs@coop.ch	061 336 62 36	061 336 70 74
		Claudia Schwarz (Volg Konsumwaren)	Claudia.schwarz@volg.ch	052 264 25 74	052 243 00 60
		Rolf Streun (Landi Schweiz AG)	streun.rolf@landischweiz.ch	032 352 01 11	032 352 02 80
Cash + Carry	Eveline Boos (Howeg transgourmet Schweiz AG)	eveline.boos@howeg.ch	044 746 54 47	044 746 54 88	
<b>Agence publicitaire</b>	Burson-Marsteller AG	Claudia Conner	connor@wapico.ch	031 330 28 30	031 330 28 38
		Olaf Pilleri	pilleri@wapico.ch	031 330 28 30	031 330 28 38
		René Walker	walker@wapico.ch	031 330 28 30	031 330 28 38

## 8.9 Information Suisse sur le Pain

<b>Membres</b>	<b>Organisation</b>	<b>Représentants</b>	<b>E-Mail</b>	<b>Téléphone</b>	<b>Fax</b>
<b>Président</b>	FSPC	Hansjakob Häberli	hj-haeberli@bluewin.ch	031 951 15 29	031 951 18 46
<b>Secrétaire</b>	swiss granum	Didier Peter	peter@swissgranum.ch	031 385 72 76	031 385 72 75
<b>Membres</b>	FSPC	Olivier Sonderegger (Directeur FSPC)	olivier.sonderegger@fspc.ch	031 381 72 05	031 381 72 04
		Mirjam Bregy	mirjam.bregy@fspc.ch	031-381 72 05	031-381 72 04
	FMS	Olivier Schnyder (Secrétaire DSM)	schnyder@thunstrasse82.ch	031 351 38 82	031 351 00 65
		Bernhard Augsburg	b.augsburger@rhonemuehle.ch	027 922 16 65	027 922 16 69
	ASPB	Beat Kläy (Directeur ASPB)	beat.klaey@swissbaker.ch	031 388 14 14	031 388 14 24
		Daniel Jakob	d.jakob@swissbaker.ch	031-388 14 14	031-388 14 24
<b>Agence publicitaire</b>	STPAG	Martin Stoll	mstoll@stpag.ch	031 359 00 50	031 359 00 10
		Matthias Lanz	mlanz@wapico.ch	031 359 00 00	031 359 00 10

## 8.10 Commission technique « céréales panifiables »

Groupes représentés	Organisation	Représentants	E-Mail	Téléphone	Fax
<b>Présidence</b>	swiss granum	Didier Peter	peter@swissgranum.ch	031 385 72 76	031 385 72 75
<b>Expérimentateurs - « Experts »</b>	ACW	Lilia Levy	lilia.levy@acw.admin.ch	022 363 44 44	022 362 13 25
		Ruedi Schwärzel	ruedi.schwaerzel@acw.admin.ch	022 363 44 44	022 362 13 25
	ART	Jürg Hiltbrunner	juerg.hiltbrunner@art.admin.ch	044 377 73 57	044 377 72 01
	Forum Ackerbau	Jonas Zürcher	jonas.zuercher@vd.so.ch	032 627 09 71	032 627 09 12
	GC Romandie	Jacques Dugon	dugon@agrigeneve.ch	022 939 03 03	022 939 03 01
<b>Semences / multiplicateurs</b>	swisssem	Andreas Rüegger	andreas.ruegger@swisssem.ch	026 677 90 31	026 677 17 55
<b>Semences / commerce</b>	Swiss-Seed	Hans Wittwer	hans.wittwer@fenaco.com	034 448 18 18	034 448 18 21
<b>Production</b>	FSPC	Hansjakob Häberli	hj-haerberli@bluewin.ch	031 951 15 29	031 951 18 46
	Bio-Suisse	Hans-Ulrich Dierauer	hansueli.dierauer@fibl.ch	062 865 72 72	062 865 72 73
<b>Vulgarisation</b>	Agridea	Sonja Basler	sonja.basler@ag.ch	062 855 86 14	062 855 86 90
<b>Meunerie</b>	FMS	Pascal Favre	pascal_favre@provimi-kliba.ch	021 861 92 73	021 861 96 99
		Martin Rychner	martin.rychner@smz.ch	044 447 25 25	044 447 25 88
<b>Boulangerie</b>	FS Richemont	Andreas Dossenbach	dossenbach@richemont.cc	041 375 85 85	041 375 85 90
	Jowa	Christian Städeli	christian.staedeli@jowa.ch	044 947 96 91	044 947 97 96
<b>Invité</b>	OFAG	Peter Latus	peter.latus@blw.admin.ch	031 323 02 19	031 322 26 34

## 8.11 Commission technique « céréales fourragères et protéagineux »

Groupes représentés	Organisation	Représentants			E-Mail	Téléphone	Fax
		Protéagineux	Mais	Autres céréales fourragères			
Présidence	swiss granum	Didier Peter			peter@swissgranum.ch	031 385 72 76	031 385 72 75
Expérimentateurs – « Experts »	ACW	Christian Streit	Alice Baux	Jean-Francois Collaud	alice.baux@acw.admin.ch jean-francois.collaud@acw.admin.ch	022 363 46 59 022 363 44 44	022 362 13 25 022 362 13 25
	ART	Jürg Hiltbrunner			juerg.hiltbrunner@art.admin.ch	044 377 73 57	044 377 72 01
	Forum Ackerbau	Sonja Basler	Andreas Rüschi		sonja.basler@ag.ch andreas.rueschi@bd.zh.ch	062 855 86 14 052 354 98 44	062 855 86 90
	GC Romandie	Bernard Beuret	Beat Knobel	Pascal Supcik	b.beuret@frij.ch beat.knobel@frij.ch supcikpa@fr.ch	032 420 74 33 032 420 74 39 026 305 58 73	032 420 74 21 032 420 74 21 026 305 58 04
Semences / multiplicateurs	swisssem	Andreas Rügger			andreas.ruegger@swisssem.ch	026 677 90 31	026 677 17 55
Semences / commerce	Swiss-Seed	Hans Wittwer			hans.wittwer@fenaco.com	034 448 18 18	034 448 18 21
		Bernhard Zuber		Niklaus Zürcher	niklaus.zuercher@ericschweizer.ch bernhard.zuber@hauenstein.ch	033 227 57 11 033 227 57 11	033 227 57 47 033 227 57 47
Production	FSPC	Hansjakob Häberli	Jakob Widmer	Hansjakob Häberli	hj-haeberli@bluewin.ch jakob.widmer@gmx.ch	031 951 15 29 052 337 21 48	031 951 18 46 052 337 36 39
	Bio Suisse	Hansueli Dierauer			hansueli.dierauer@fibl.ch	062 865 72 65	062 865 72 73
Vulgarisation	Agridea	Guillaume Favre			guillaume.favre@agridea.ch	021 619 44 00	021 617 02 61
Fabricants d'aliments fourragers	UFA-Fenaco	Hans-Melk Halter			hans-melk.halter@ufa.ch	062 956 63 72	062 956 63 75
	VSF	Michel Roulin			m.roulin@protector.ch	021 906 15 15	021 906 85 54
Invité	OFAG	Peter Latus			peter.latus@blw.admin.ch	031 323 02 19	031 322 26 34

## 8.12 Commission technique « oléagineux »

Groupes représentés	Organisation	Représentants	E-Mail	Téléphone	Fax
<b>Présidence</b>	swiss granum	Didier Peter	peter@swissgranum.ch	031 385 72 76	031 385 72 75
<b>Expérimentateurs - « Experts »</b>	ACW	Raphaël Charles	raphael.charles@acw.admin.ch	022 363 46 59	022 362 13 25
		Alice Baux	alice.baux@acw.admin.ch	022 363 44 44	022 362 13 25
	ART	Jürg Hiltbrunner	juerg.hiltbrunner@art.admin.ch	044 377 73 57	044 377 72 01
	Forum Ackerbau	Sonja Basler	sonja.basler@ag.ch	062 855 86 14	062 855 86 90
	GC Romandie	Bernard Beuret (tournesol, soja)	b.beuret@frij.ch	032 420 74 33	032 420 74 21
		Bertrand Linder (colza)	bertrand.linder@vd.ch	021 995 34 34	021 995 34 30
<b>Semences / multiplicateurs</b>	swisssem	Andreas Rügger	andreas.ruegger@swisssem.ch	026 677 90 20	026 677 17 55
<b>Semences / commerce</b>	Swiss-Seed	Bernhard Zuber	bernhard.zuber@hauenstein.ch	044 879 17 41	044 879 17 30
		Jean-Paul Krattiger	jean-paul.krattiger@fenaco.com	024 424 01 42	024 424 01 45
<b>Production</b>	FSPC	Hansjakob Häberli	hj-haeberli@bluewin.ch	031 951 15 29	031 951 18 46
	Bio Suisse	Hansueli Dierauer	hansueli.dierauer@fibl.ch	062 865 72 65	062 865 72 73
<b>Vulgarisation</b>	Agridea	Guillaume Favre	guillaume.favre@agridea.ch	021 619 44 00	021 617 02 61
<b>Huilleries</b>	SwissOlio	Antonio Cè	antonio.ce@sabo-oil.com	091 604 58 60	091 604 52 60
		René Baumann	rene.baumann@florin-ag.ch	061 466 22 22	061 466 50 65
<b>Fabricants d'aliments fourragers</b>	UFA-fenaco	Pius Eberhard	pius.eberhard@fenaco.com	052 264 23 83	052 264 24 26
	VSF	Michel Roulin	m.roulin@protector.ch	021 906 15 15	021 906 85 54
<b>Invité</b>	OFAG	Peter Latus	peter.latus@blw.admin.ch	031 323 02 19	031 322 26 34

## 8.13 Secrétariat

Adresse	Personnes	E-Mail	Téléphone	Fax
<b>swiss granum</b> Kapellenstrasse 5 3011 Berne Tel. : 031 385 72 72 Fax : 031 385 72 75 www.swissgranum.ch	John Dupraz, Président	john.dupraz@bluewin.ch	022 756 26 02	022 756 44 22
	Didier Peter, Secrétaire	peter@swissgranum.ch	031 385 72 76	031 385 72 75
	Barbara Oetiker dès le 01.09.2009	oetiker@swissgranum.ch	031 385 72 74	031 385 72 75
	Dorothee Currat	currat@swissgranum.ch	031 385 72 73	031 385 72 75